



Construire des économies locales dynamiques Rapport annuel de l'ANSAF 2022-23

Table des matières

Le message du président
Le message du directeur général
Les prêts à impact
Le réseau en chiffres
Les impacts de nos prêts
Un réseau de base et les meilleures pratiques internationales
• Qui sommes-nous ?
Vision, mission et valeurs
D'un océan à l'autre
Nos programmes
Le Fonds de croissance autochtone
Pour et par les Autochtones : nouvelles initiatives
ADAAWE: Indigenous Business Hub
L'Initiative pour l'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones
Favoriser la prospérité future des Autochtones
Une stratégie économique nationale pour les Autochtones
Un Institut d'approvisionnement autochtone
Le financement des logements du marché autochtone
La performance du réseau
• Les points forts des IFA 2022-23
Toujours plus haut, toujours plus fort
• Le bilan de l'année 2022-23
De nouveaux outils pour construire
• 2024 et au-delà
• Le conseil d'administration de l'ANSAF
• Le répertoire des IFA
Annexes
• Le plaidoyer de l'ANSAF
• Les programmes de l'ANSAF à l'œuvre
- Los átats financiars do l'ANSAE



J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) pour 2022/23. Ce fut une année exceptionnelle, remplie de victoires et de défaites.

La mise en place de partenariats efficaces demande du temps et des efforts. Bien que nous n'ayons pas été en mesure de conclure un accord de financement à long terme avec Services aux Autochtones Canada pour le Programme d'entrepreneuriat autochtone cette année, nous continuerons à travailler en collaboration pour atteindre nos objectifs à long terme. Notre proposition était bien documentée et accompagnée d'une solide analyse de rentabilité établissant la valeur de la programmation vitale de notre réseau. Nous savons que les relations gouvernementales approfondies de notre conseil d'administration et de notre haute direction continueront à transmettre ce message aux Services aux Autochtones Canada et au ministère des Finances. Bien que le budget de 2023 n'ait pas reflété notre proposition, nous continuons à faire pression pour obtenir un accord à long terme fondé sur les principes de suffisance et de prévisibilité. Il sera impératif d'y parvenir cette année.

Côté positif, notre réseau est plus fort et plus efficace que jamais. L'utilisation du Fonds de croissance autochtone a été exceptionnelle et les membres participants accordent désormais des prêts aux entreprises autochtones. Notre programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones a reçu un accueil enthousiaste lorsque les 32 Institutions financières autochtones (IFA) participantes l'ont lancé. Notre initiative en faveur des logements du marché autochtone, codirigée par la Société d'épargne autochtone du Canada, a suscité un vif intérêt.

Et l'ANSAF est maintenant prête à prendre la tête du développement d'un Institut d'approvisionnement des Premières Nations, avec le soutien d'une résolution de l'Assemblée des Premières Nations datant de juillet 2023. Nous suivons également de près les discussions sur la création d'une banque de développement autochtone et son impact potentiel sur nos membres et nos clients.

Tout cela est normal. Les entreprises autochtones se développent aujourd'hui à un rythme cinq fois supérieur à celui des entreprises non autochtones. Le potentiel d'opportunités pour notre peuple est énorme, avec une économie autochtone d'une valeur de 100 milliards de dollars d'ici 2025. Pourtant, les entrepreneurs autochtones se heurtent toujours aux mêmes obstacles familiers pour lesquels notre réseau a été créé afin de les aider à les surmonter.

Il y a vingt-cinq ans, j'ai eu l'honneur de rencontrer un petit groupe de sociétés de financement autochtones en difficulté, mais déterminées, qui ont été à l'origine de la création de l'ANSAF. En regardant les 58 membres de l'équipe dynamique de développement commercial qu'est devenu notre réseau, je peux attester de première main de tout ce que nous avons accompli. Nous avons encore des défis à relever, c'est certain. Mais l'adversité a toujours rendu notre réseau plus fort. Nous avons toujours mené le bon combat et nous l'avons gagné. Puissions-nous le faire à nouveau cette année.

Jean Vincent,

Président du conseil d'administration de l'ANSAF



Le message du directeur général

Shannin Metatawabin, Directeur général

L'année dernière, en 2022, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement a célébré son 25º anniversaire. Pendant toute une génération, l'ANSAF a eu l'honneur de représenter le réseau des Institutions financières autochtones (IFA). Fondées dans les années 1980 et 1990 pour répondre au besoin pressant de capitaux pour les futurs entrepreneurs autochtones, nos membres travaillent en première ligne, construisant les économies locales des Premières Nations, des Métis et des Inuits depuis près de quatre décennies.

Aujourd'hui, notre solide réseau de membres a transformé un investissement fédéral initial de 240 millions de dollars en plus de 50 000 prêts d'une valeur de 3,2 milliards de dollars. Ce n'est pas pour rien que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu notre réseau de prêts aux Autochtones comme un modèle et une pratique exemplaire dans le monde entier.

Et notre détermination n'a fait que croître cette année. En collaboration avec 32 IFA du pays, nous avons mis en place notre populaire programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones. Nous avons entrepris des recherches sur la manière de soutenir une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs autochtones. Nous avons lancé de nouvelles initiatives majeures en matière de financement du logement et d'approvisionnement autochtone - des initiatives qui, une fois concrétisées, changeront la donne pour nos communautés. Nous avons diversifié nos sources de capitaux et optimisé l'efficacité de notre réseau, en mettant en œuvre les recommandations des examens récents des programmes et de la gouvernance. En juin 2022, l'ANSAF a obtenu la certification ISO.

Nous sommes sur la bonne voie, mais notre travail est loin d'être terminé. Les entrepreneurs autochtones se heurtent encore à de nombreux obstacles à la prospérité. En tant que bâtisseurs d'économies locales, les IFA sont en mesure de continuer à influer sur le bien-être de nos communautés. Nos membres s'engagent à continuer d'offrir le temps, l'attention et les services qui ont fait leurs preuves pour aider les entreprises autochtones clientes à réussir. La demande pour leurs programmes sur mesure n'a fait qu'augmenter.

Aujourd'hui plus que jamais, notre réseau a besoin d'un financement opérationnel et de programmes pour continuer à construire la prospérité autochtone. Le budget de base de 30 millions de dollars du Programme d'entrepreneuriat autochtone que le Canada a transféré à l'ANSAF lorsqu'il a transféré le programme ne répond pas aux besoins croissants des entrepreneurs autochtones au Canada.

Alors que nous entrons dans la prochaine génération de promotion de la réussite des entreprises autochtones, l'ANSAF demande au gouvernement du Canada d'accepter notre proposition d'un financement suffisant, durable et flexible, rétabli à ses niveaux historiques. Notre approche a fait ses preuves; notre cause est juste. Nos droits, protégés par la Constitution canadienne et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, n'exigent rien de moins.

Shannin Metatawabin, Directeur général

Prêts à impact





Les IFA aident les communautés, les familles et les individus autochtones à trouver leurs propres formes d'entrepreneuriat pour concrétiser leurs visions d'un avenir meilleur qui combine souvent des impératifs économiques et sociaux.»

Conference Board du Canada, « The Economic and Social Impacts of Indigenous Financial Institutions » (2023).



Si je peux aider davantage les jeunes et être cette personne qui change la vie de quelqu'un, alors je pense que j'ai réussi. »

Elijah Mack, propriétaire des cafés Kekukli à Merritt et Kamloops, en Colombie-Britannique.

En haut: Lins Oilfield Services, Onion Lake, Saskatchewan. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Saskatchewan Indigenous Enterprise Foundation Inc.

En bas: Destinee Peter, Tangles Hair and Beauty, Regina, Saskatchewan. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Saskatchewan Indigenous Enterprise Foundation Inc.





Outre les gains qu'elles génèrent en termes de croissance des entreprises et d'emploi, les IFA continuent de briser les barrières sociales et les stéréotypes sociaux qui entravent l'esprit d'entreprise des autochtones. »

Conference Board du Canada, « The Economic and Social Impacts of Indigenous Financial Institutions » (2023).

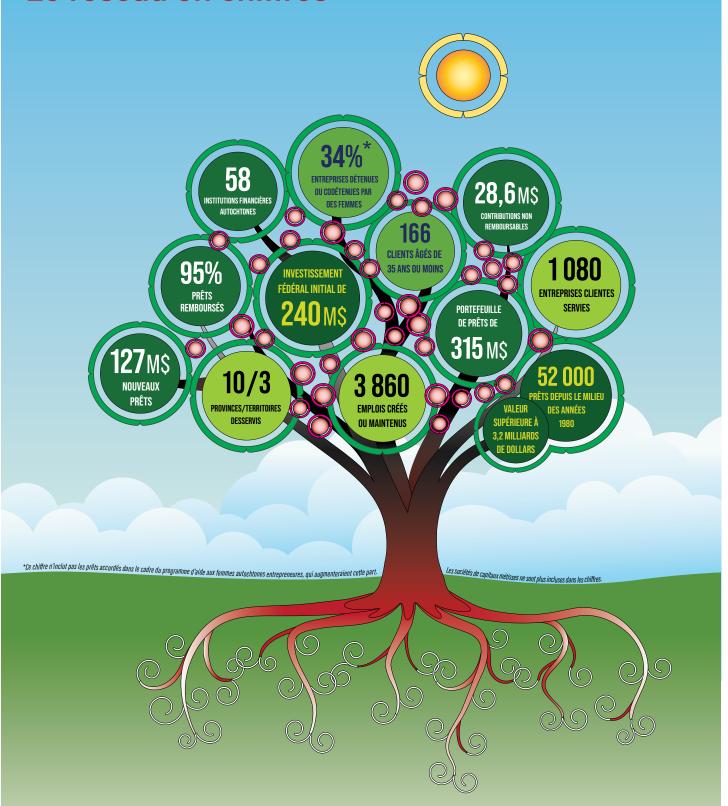
L'efficacité de l'ANSAF et du réseau des IFA tient clairement au fait que ces institutions financières connaissent bien leurs clients et peuvent donc évaluer plus précisément les risques liés aux prêts.»

Lawrence L. Schembri, « The Next Generation: Innovating to Improve Indigenous Access to Finance in Canada », Institut Fraser (2023).



En haut: Jake Sinclair, Sinc Holdings Inc, Regina, Saskatchewan. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Saskatchewan Indigenous Enterprise Foundation Inc. Au milieu: Nation Creations, Agassiz, Colombie-Britannique. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la bande de Seabird Island. En bas: Tununiq Sauniq Co-operative Limited, Pond Inlet, Nunavut. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de Tununiq Sauniq Co-operative Limited.

Le réseau en chiffres



Les impacts de nos prêts : l'effet multiplicateur

L'année dernière, le réseau a prêté un total de 127 millions de dollars. Cela représente 127 millions de dollars en revenus du travail, 6 412 emplois ETP (directs et indirects) et plus de 463 millions de dollars en PIB total. Le même multiplicateur a permis d'améliorer les facteurs de bien-être social dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé et la santé mentale, et le logement.

Un réseau de base et les meilleures pratiques internationales

Qui sommes-nous?

Que sont les Institutions financières autochtones?

Les Institutions financières autochtones (IFA) sont des prêteurs communautaires autonomes, contrôlées par les Autochtones, qui proposent des financements aux entrepreneurs des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Situées dans tout le Canada, les IFA se distinguent par leurs liens avec les communautés qu'elles desservent.

De nombreux entrepreneurs autochtones sont encore perçus comme des emprunteurs à haut risque et ont des difficultés à obtenir des prêts auprès des prêteurs traditionnels. Au milieu des années 1980, les dirigeants autochtones et le gouvernement du Canada ont commencé à créer des IFA pour financer le développement des petites entreprises autochtones. Depuis lors, un réseau de 58 IFA a accordé plus de 50 000 prêts pour un montant total de 3,2 milliards de dollars.

Les IFA restent essentielles pour répondre aux besoins en capital non satisfaits des propriétaires d'entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Au-delà du capital, elles offrent à leurs clients un soutien pour les aider à réussir - notamment des contributions non remboursables, des conseils financiers et de gestion, ainsi que des services de démarrage d'entreprise et d'assistance après-vente.

Dans une <u>étude réalisée en 2020</u>, l'Organisation de coopération et de développement économiques a qualifié le réseau des IFA de meilleure pratique internationale en matière de développement économique autochtone.

Professionnel, non partisan, enraciné dans les communautés, le réseau des IFA travaille sans relâche depuis près de quarante ans à la réalisation des droits économiques des Autochtones par le biais du développement des entreprises.

Comment l'ANSAF soutient-elle le réseau?

L'ANSAF est l'association nationale qui représente 58 IFA membres à travers le Canada. Fondée par 22 IFA en 1997, l'ANSAF défend les intérêts de ses membres sous la direction de son conseil d'administration et de son personnel autochtone. Le réseau vaste et diversifié que représente l'ANSAF est convaincu que les IFA sont plus fortes lorsqu'elles s'expriment ensemble d'une voix fière.



En plus de fournir un soutien pratique aux entreprises et au développement économique, ce réseau d'organisations génère une série de résultats positifs liés à la défense des intérêts, au partage des connaissances et à la réalisation d'économies d'échelle. »

OCDE, « Associer les communautés autochtones au développement régional au Canada » (2020).

LA VISION DE L'ANSAF

Soutenir un réseau prospère et durable d'Institutions financières autochtones qui sont des leaders reconnus dans le développement des entreprises autochtones d'un océan à l'autre.

LA MISSION DE L'ANSAF

Servir de porte-parole aux Institutions financières autochtones et de défenseur national du développement des entreprises autochtones.

LES VALEURS DE L'ANSAF

Les valeurs de l'ANSAF reflètent le caractère autochtone de notre association, ainsi que notre engagement à travailler dur et à faire preuve de professionnalisme, comme l'exige le secteur financier.



D'un océan à l'autre



À gauche: Atli Chip Limited Partnership, Beaver Cove, Colombie-Britannique. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Première Nation 'Namgis. Centre-gauche: Église Kateri Tekakwitha, Gesgapegiag, Québec. Photo reproduite avec l'aimable autorisation des Mi'gmaqs de Gesgapegiag. Centre-droit: Lins Oilfield Services, Onion Lake, Saskatchewan. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Saskatchewan Indigenous Enterprise Foundation Inc. À droite: Kugaaruk, Nunavut. Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Koomiut Co-operative Association Limited.

Nos programmes

Au fil du temps, le rôle de l'ANSAF s'est élargi au-delà de la défense des intérêts pour offrir un développement des capacités, des capitaux et un financement de programme. Le Programme d'entrepreneuriat autochtone est géré par l'ANSAF et mis en œuvre par les IFA. Avec un budget de 30 millions de dollars par an - et 42 millions de dollars supplémentaires sur 3 ans dans le budget 2021 - il soutient la plupart des prêts accordés par les IFA.

Dans le cadre du PEA, cinq programmes offrent un soutien personnalisé aux entreprises autochtones et aux IFA.



Le programme d'aide au financement des entreprises autochtones (PAFEA) offre aux entrepreneurs autochtones et aux entreprises appartenant à la communauté une contribution non remboursable qu'ils peuvent utiliser pour couvrir les dépenses admissibles d'un projet. Une fois la contribution en place, les IFA peuvent accorder un prêt pour financer le démarrage ou l'expansion.



Le Programme de prêts pour le développement autochtone (PPDA) soutient le déploiement durable du capital de prêt disponible en incitant les IFA à accorder de nouveaux prêts. Ce programme est axé sur l'activité et encourage les IFA à accorder davantage de prêts aux entreprises autochtones.



Le Programme de développement des capacités autochtones (PDCA) aide les IFA à améliorer leur efficacité. Les projets vont de la formation des membres du personnel au soutien à la formation à la gouvernance, au travail sur les politiques et à la planification stratégique. Le programme soutient également les capacités de l'ensemble du réseau par l'intermédiaire de l'ANSAF.



Le fonds de prêt à accès amélioré (AA) fournit des capitaux aux IFA pour qu'elles puissent prêter aux entreprises autochtones dans les régions mal desservies. Les IFA qui accèdent à ce capital sont remboursées des dépenses qu'elles engagent pour les entreprises situées en dehors de leur territoire.



Programme d'achat d'une réduction d'intérêt (ARI) Confrontées à un manque de capitaux, certaines IFA établissent des marges de crédit avec d'autres institutions financières. Le programme d'achat de réduction d'intérêt compense les coûts d'intérêt liés à l'accès aux capitaux pour des prêts supplémentaires en faveur du développement.

L'ANSAF gère également le **Programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones,** mis en œuvre par 32 IFA. Lancé à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en 2022, ce programme a reçu 22 millions de dollars sur trois ans.

Le Programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones :



Permet aux IFA de soutenir les femmes autochtones chefs d'entreprise en mettant à leur disposition des agents de soutien aux entreprises, des ressources pour la formation et les ateliers, ainsi que des microprêts pouvant atteindre 20 000 dollars.



A obtenu d'une enveloppe supplémentaire de 5 millions de dollars en 2022/23 pour la mise en œuvre du Fonds de prêts à l'entrepreneuriat féminin de l'ISDE, qui permet aux IFA d'offrir des prêts d'un montant maximal de 50 000 dollars.

Le financement du PEA et de l'IWE provient du gouvernement fédéral. Les accords actuels expireront en mars 2024.

Le Fonds de croissance autochtone

Le Fonds de croissance autochtone (FCA) est le plus récent et le plus important fonds canadien consacré au développement des entreprises autochtones. Instrument de réconciliation économique, le FCA a recueilli 153 millions de dollars lors de sa première clôture - auprès du gouvernement du Canada, de la Banque de développement du Canada (BDC), d'Exportation et développement Canada (EDC) et de Financement agricole Canada (FAC). En juin 2022, Block Inc. (Square Technologies Inc.) est devenu le premier investisseur privé du fonds.

Sa conception est unique : le FCA a intégré la durabilité dans sa structure à durée indéterminée (evergreen), ce qui permet au fonds de croître et de lever des capitaux supplémentaires auprès d'investisseurs accrédités.



Cette structure permettra aux IFA d'accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour développer leurs portefeuilles et prêter à des entreprises autochtones plus importantes et plus complexes.

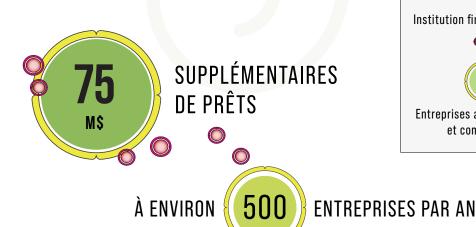
Le FCA a reçu les premières demandes des IFA à l'automne 2021. Depuis, il a engagé 32,2 millions de dollars et avancé 14,6 millions de dollars à 5 IFA. Une fois que le capital actuel des investisseurs sera entièrement déployé, le FCA augmentera les prêts des IFA de 75 millions de dollars par an, ce qui permettra d'accorder des prêts à environ 500 entreprises.

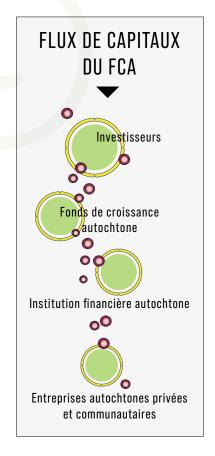
Depuis l'automne 2021 :

LES FONDS DU FCA 32,2 ONT ENGAGÉ

DE FONDS AVANCÉS PAR LE FCA

Une fois le capital actuel entièrement déployé :





Pour et par les Autochtones : nouvelles initiatives

Des prêts professionnels et qualifiés : toujours dirigés par des Autochtones. Les IFA connaissent leurs communautés et comprennent leurs économies régionales, ce qui leur permet de promouvoir le développement des entreprises autochtones de l'intérieur.

Notre réseau aide à concrétiser les droits des Autochtones sur le terrain tout en favorisant la réconciliation. Comme les années précédentes, toutes nos nouvelles initiatives en 2022/23 ont adopté cette approche.

UIndigenous Business HUB ADAAWE



Inauguration d'ADAAWE, le 20 octobre 2022.

Le 20 octobre 2022, l'ANSAF a organisé l'ouverture officielle d'<u>ADAAWE</u>. Signifiant « un endroit pour faire de commerce » en Algonquin, ADAAWE offre un espace physique pour l'Indigenous Business Hub au siège de l'ANSAF. ADAAWE est un centre communautaire où les entrepreneurs autochtones peuvent se réunir, apprendre, collaborer, commercer et prospérer sur le territoire algonquin non cédé. L'espace est également disponible pour les représentants des IFA pendant leur séjour à Ottawa.

En avril 2023, l'Indigenous Business Hub comptait plus de 125 entrepreneurs autochtones et avait organisé des ateliers sur la culture financière, la planification d'entreprise, la baladodiffusion et la création de sites Web.

L'initiative pour l'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones



ANSAF, L'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones au Canada : rapport final (avril 2023).

L'ANSAF a continué d'alimenter son initiative en faveur de l'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones, qui constitue depuis longtemps une priorité pour le réseau. En 2020, nous avons réuni un Conseil consultatif des jeunes entrepreneurs autochtones composé de trois membres afin de guider notre recherche sur les besoins et les aspirations de ce marché mal desservi. Désormais disponible en ligne, le *rapport final* du projet e recherche comprenait une analyse documentaire, une enquête et des groupes de discussion avec de jeunes entrepreneurs autochtones de tout le pays.

Les idées et les recommandations du rapport nous aideront à concevoir des programmes et des outils pour soutenir les jeunes entrepreneurs autochtones tout au long de leur parcours. Pour s'assurer que les jeunes entrepreneurs puissent accéder aux soutiens personnalisés dont ils ont besoin de la part des IFA, l'ANSAF a fait pression pour que le financement des programmes pour les jeunes fasse partie de l'accord de financement renouvelé. À l'avenir, nous espérons que les jeunes qui en sont aux premiers stades de l'entrepreneuriat pourront également demander le soutien et les ressources de l'Indigenous Prosperity Foundation.

Favoriser la prospérité future des Autochtones





La capacité des Peuples autochtones à créer des richesses sûres et durables est fondamentale dans la quête universelle des Autochtones pour l'autodétermination. »

Stratégie économique nationale autochtone pour le Canada (2022)

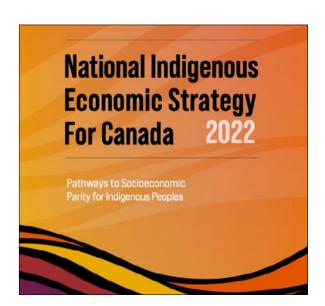
L'entrepreneuriat autochtone est une voie essentielle vers la réconciliation économique. En 2021, l'ANSAF a créé l'<u>Indigenous Prosperity Foundation (IPF)</u>, une fondation caritative qui collabore avec les IFA pour soutenir les femmes et les jeunes autochtones mal desservis, ainsi que les entrepreneurs en phase de démarrage.

L'IPF offre une formation, un mentorat et un accès aux ressources pour aider ces entrepreneurs à lancer et à développer des entreprises prospères. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, l'IPF n'est pas en concurrence avec les IFA. Au contraire, il reçoit des subventions et profite de programmes provenant d'un secteur qui n'est pas accessible aux prêteurs d'entreprises autochtones.

En 2022/23, l'ANSAF a finalisé la structure de gouvernance de la Fondation, établi les critères de sélection d'un conseil d'administration indépendant et développé un logo pour la nouvelle organisation. Elle se concentrera d'abord sur les jeunes et les femmes, en proposant : des ateliers personnalisés sur le développement des entreprises et la littératie financière; l'accès aux outils numériques et au commerce électronique; le mentorat d'entrepreneurs autochtones établis; et des subventions de démarrage de 1 000 à 3 000 dollars pour la recherche ou l'essai d'un concept commercial préliminaire.

L'Indigenous Prosperity Foundation favorise la réconciliation économique en permettant au secteur philanthropique de soutenir une organisation caritative fondée et dirigée par des Autochtones.

Une stratégie économique nationale pour les Autochtones



Stratégie économique nationale autochtone pour le Canada (2022).

Le 9 juin 2022, plus de vingt organisations autochtones ont lancé la <u>Stratégie économique nationale pour les</u>
<u>Autochtones au Canada</u>. L'ANSAF a joué un rôle de premier plan dans la convocation d'un groupe central de rédacteurs, qui comprenait le Conseil national de développement économique autochtone, le Conseil canadien pour le commerce autochtone, le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones et Indigenous Works.

La stratégie vise la parité socio-économique avec le Canada non autochtone.

Première stratégie nationale de ce type, la stratégie marque une étape décisive dans une direction partagée et dirigée par les Autochtones. S'appuyant sur le *rapport final* de la Commission de vérité et de réconciliation et sur la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, cette stratégie décennale vise à aider un large éventail d'organisations - gouvernements, entités et communautés autochtones, secteur privé et organisations non autochtones - à intégrer la réconciliation économique dans leur propre travail. Elle propose quatre voies vers la prospérité et plus de 100 appels à la prospérité économique pour atteindre la parité socio-économique pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.

Un Institut d'approvisionnement autochtone



Les fondateurs de l'institut d'approvisionnement des organisations économiques nationales autochtones. (Photo: déc. 2023)

L'achat de biens et de services auprès d'entreprises autochtones est un élément clé sur la voie de la prospérité autochtone. En août 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un objectif obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans tous les ministères et agences. Pour atteindre cet objectif, il faut éliminer les obstacles qui empêchent les entreprises autochtones de participer aux marchés publics fédéraux.

En 2022/23, avec d'autres membres d'un groupe de travail sur l'approvisionnement autochtone, l'ANSAF a présenté une analyse de rentabilité pour un futur institut national d'approvisionnement autochtone. Le groupe de travail est également parvenu à une définition commune de ce qui constitue une entreprise autochtone, afin de s'assurer que les opportunités et les financements soient destinés aux entreprises autochtones, plutôt qu'à des entités non autochtones ou à celles qui se présentent sous un faux jour.

En tant que partenaire fondateur de cette initiative transformatrice, l'ANSAF s'est engagée avec les organisations représentatives autochtones nationales sur l'analyse de rentabilité et la définition. En juillet 2023, nous avons reçu l'ordre de l'Assemblée des Premières Nations de diriger les travaux de développement d'un Institut d'approvisionnement des Premières Nations.

Le financement des logements du marché autochtone



Hôtel-Musée Premières Nations, Wendake, Québec

L'état désastreux du logement autochtone est bien connu, en particulier chez les Premières Nations. En 2022/23, l'ANSAF a poursuivi son partenariat avec la Société d'épargne autochtone du Canada (ABSCAN) afin d'élaborer un plan d'affaires pour une éventuelle initiative de financement du logement du marché qui serait dirigée par les IFA.

Baptisée Yänonhchia, un mot huron-wendat signifiant « foyer et maison », l'initiative souligne l'importance fondamentale d'un logement de qualité, ainsi que la responsabilité partagée des individus, des gouvernements et des acteurs du marché pour parvenir à de meilleurs résultats en matière de logement.

Du 30 janvier au 1er février 2023, l'ANSAF a tenu une séance de travail spéciale sur l'initiative à l'inspirant Hôtel-Musée Premières Nations à Wendake, au Québec. Les IFA intéressées ont discuté d'un modèle potentiel pour un réseau national de logements du marché autochtone. L'initiative comprendrait également un mécanisme de capital et de titrisation de 150 millions de dollars, qui chercherait à obtenir des investissements du secteur privé.

En collaboration avec notre partenaire privé, la société d'investissement Casgrain Ltd, ABSCAN et l'ANSAF ont présenté au gouvernement, à l'été 2023, l'analyse de rentabilité de cette initiative autochtone révolutionnaire.

La performance du réseau

Les points forts des IFA 2022-23

L'exercice 2022-23 a vu les prêts annuels augmenter considérablement pour atteindre 127 millions de dollars, la valeur la plus élevée que le réseau ait jamais prêtée. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accès des IFA au nouveau Fonds de croissance autochtone (FCA) à partir de 2022. De même, le volume des prêts a augmenté car les IFA ont eu accès à plus de capital grâce au FCA, ce qui leur a permis de servir plus d'entreprises. Cela leur a permis de servir davantage d'entreprises. Les IFA ont également commencé à accorder des microprêts dans le cadre du programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones.

Faits marquants des IFA ¹	2020	2021	2022	2023 ²
Activités régulières des IFA				
Montant total des prêts accordés	112 523 061 \$	109 918 170 \$	108 953 688 \$	126 885 917 \$
Aux entreprises en phase de démarrage	25 866 490 \$	25 800 348 \$	23 971 778 \$	33 700 711 \$
Aux entreprises existantes	86 656 571 \$	81 531 008 \$	80 681 646 \$	92 157 718 \$
Nombre total de prêts	1 073	969	914	1 080
Aux entreprises en phase de démarrage	361	284	346	391
Aux entreprises existantes	712	684	568	689
Total des emplois ETP créés ou maintenus par les nouveaux prêts	3 632	3 909	3 512	3 860
Total du portefeuille de prêts bruts (PPB)	285 196 714 \$	293 118 531 \$	291 838 857 \$	315 195 467 \$
Taille moyenne des nouveaux prêts (pondérée)	105 748 \$	110 465 \$	117 356 \$	116 722 \$
Rendement d'intérêt sur le PPB (moyenne pondérée)	6,19 %	5,31 %	5,83 %	5,66 %
Amortissements annuels en % du PPB (moyenne pondérée)	1,56 %	2,39 %	2,41 %	3,17 %

- 1. Les données présentées ici sont tirées des états financiers vérifiés des IFA, complétés par des rapports annuels sur les activités de prêt et les impacts. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, nous avons complété les valeurs à l'aide d'un algorithme qui aligne la valeur estimée sur les points de données de l'année précédente et de l'année suivante. Les années fiscales rapportées sont supposées se terminer le 31 mars, date de fin de l'année fiscale pour la grande majorité des IFA. Pour toutes les années, les données relatives aux cinq sociétés de capitaux métisses ont été retirées de l'ensemble des données de l'ANSAF.
- 2. L'ANSAF améliore continuellement sa méthodologie de collecte et de compilation des données. Par conséquent, les chiffres du présent rapport ne doivent pas être directement comparés à ceux des rapports précédents.

Ventilation des données annuelles

D'avril 2022 au 31 mars 2023, les IFA ont accordé 1 080 prêts d'une valeur de près de 127 millions de dollars à des entreprises autochtones. Ces prêts ont permis de créer ou de maintenir 3 860 emplois en équivalent temps plein, un chiffre légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Plus de prêts que jamais, la taille moyenne reste stable

En 2022/2023, les IFA ont pu accéder pour la première fois au Fonds de croissance autochtone. Collectivement, les IFA participant au programme ont ajouté 166 prêts supplémentaires à leurs portefeuilles. Le montant moyen par prêt est resté à peu près le même, soit 116 772 dollars contre 117 356 dollars en 2021/2022.

D'un océan à l'autre : les points forts des IFA par région

Les IFA sont des prêteurs actifs dans tout le pays, comme le montre le tableau suivant.

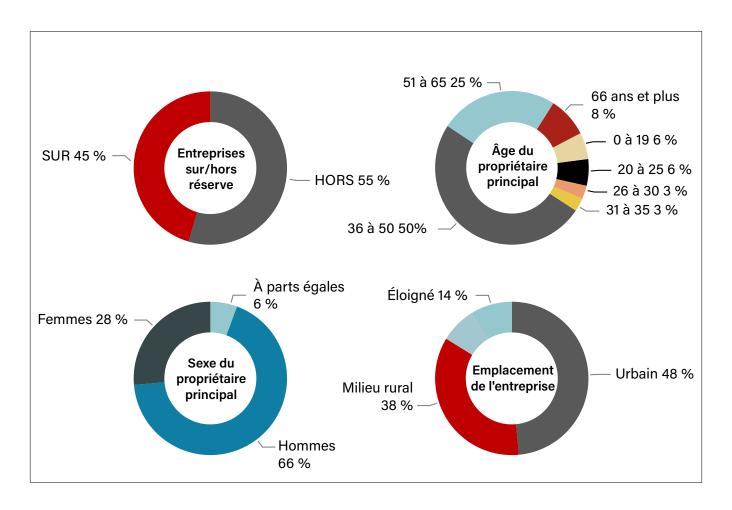
En proportion de l'ensemble des prêts, la région de la Colombie-Britannique reste la plus active, décaissant un peu plus d'un quart de l'ensemble des prêts en 2022/23. En termes de valeur des prêts, ce sont les entreprises du Nord qui ont reçu la plus grande part des montants prêtés. Les IFA ont déboursé plus de 44 millions de dollars pour les entreprises du Nord cette année-là.

Faits marquants des IFA par région	Faits marq	uants c	les IFA	par région
------------------------------------	------------	---------	---------	------------

	Alberta	Atlantique et Québec	Colombie- Britannique	Manitoba	Nord	Ontario	Sask.	TOTAL
Total \$ nouveaux prêts (\$)	6 001 171	6 725 106	38 351 241	6 711 712	44 214 501	15 566 703	9 315 484	12 885 917
Nombre total de prêts	92	114	286	58	140	206	184	1080
Nombre de prêts aux entreprises en phase de démarrage	24	25	92	42	48	74	86	391
Nombre de nouveaux prêts aux entreprises existantes	68	89	194	16	92	132	98	689
Total des emplois ETP créés ou maintenus	313	469.2	1 100,4	262,2	198,6	1 042,4	474	3 859,8
Portefeuille de prêts bruts (\$)	21 560 565 \$	34 130 753 \$	79 947 363 \$	28 852 888 \$	85 945 945 \$	38 382 564 \$	26 375 389 \$	315 195 467 \$
Taille moyenne des prêts (pondérée) (\$)	67 180 \$	58 992 \$	134 095 \$	120 367 \$	313 339 \$	70 894 \$	50 812 \$	116 722 \$
Rendement des intérêts sur le PPB (PPB, pondéré)	9,82 %	4,22 %	6,33 %	4,52 %	5,43 %	5,01 %	5,02 %	5,66 %
Amortissements en % du PPB (moyenne pondérée)	18,47 %	0,07 %	1,33 %	9,45 %	0,62 %	4,19 %	0,26 %	3,17 %

Un groupe diversifié d'entrepreneurs autochtones

En 2015, l'ANSAF a commencé à suivre les caractéristiques démographiques des entreprises clientes soutenues par les IFA. Les caractéristiques pour 2022-23 sont proches de celles de l'année précédente.

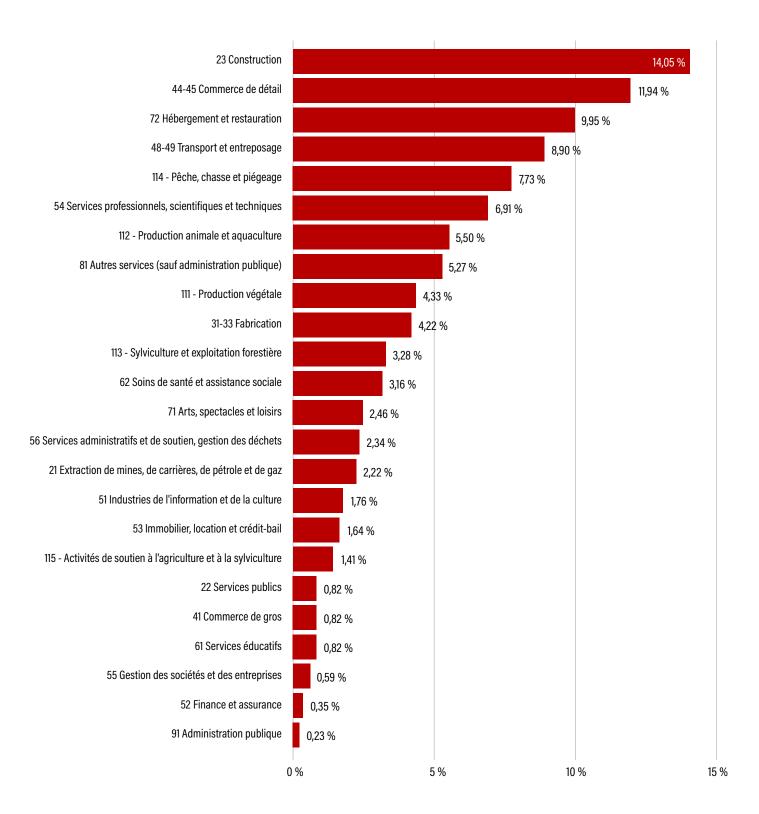


En 2022-23:

- Sur les réserves/hors des réserves : un peu moins de la moitié (45 %) des entreprises sont situées sur les réserves, une proportion identique à celle de l'année précédente.
- Emplacement : environ la moitié (52 %) des entreprises sont situées dans des zones rurales ou éloignées. Ce chiffre est identique à celui de l'année précédente, bien qu'une plus grande proportion d'entre elles soient éloignées (14 %) par rapport à 2021-22 (9 %).
- Âge : les entreprises appartenant à des jeunes âgés de 35 ans ou moins représentaient 18 % en 2022/23, en baisse par rapport à 21,5 % en 2021/22.
- Sexe: Un tiers (34 %) des entreprises ayant obtenu des prêts par l'intermédiaire du PEA de l'ANSAF étaient exclusivement détenues ou codétenues par des femmes autochtones, contre 32 % en 2021/22. Notamment, ce chiffre ne comprend pas 164 microprêts supplémentaires accordés dans le cadre du programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones et 44 microprêts dans le cadre du programme WELF. Les résultats combinés seront disponibles dans le rapport annuel de l'ANSAF pour 2023/24.

Un large éventail d'industries

Les prêts des IFA ont soutenu des entrepreneurs dans un large éventail de secteurs, avec de fortes concentrations dans quelques secteurs clés. Comme les années précédentes, les secteurs de la construction, du commerce de détail, de la restauration et de l'hébergement étaient bien représentés. Il en va de même pour le transport et l'entreposage, ainsi que pour les activités traditionnelles telles que la pêche, la chasse et le piégeage.



Le programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones

Les femmes autochtones sont, et ont toujours été, au cœur même des communautés autochtones. En tant que contributrices clés à l'écosystème de l'entrepreneuriat autochtone et au marché des IFA, elles sont confrontées à des obstacles à l'entrepreneuriat plus importants que ceux auxquels sont confrontés les hommes. Dans le budget 2021, le réseau a reçu 22 millions de dollars sur trois ans, ainsi que 5 millions de dollars supplémentaires de la part d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et un financement de la part de Femmes et Égalité des sexes Canada.

Le programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones (IWE) a été lancé le 8 mars 2022. Il comprend des agents spécialisés dans le soutien aux entreprises, des formations et des ateliers, ainsi qu'un programme de microprêts.

Programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones	2022/2023
IFA participantes	32
Provinces/territoires couverts	10/3
Femmes autochtones bénéficiant de services de conseil	850
Ateliers pour les femmes autochtones	50
Recrutement d'agentes de service aux entreprises (ASE) de l'IWE	25
Séances de formation organisées pour les OBS d'IWE	2
Microprêts approuvés ¹	164 (44 de plus dans le cadre du FPFE)
Valeur des microprêts approuvés	2,8 M\$ (1,4 M\$ de plus dans le cadre du FPFE)

Malgré une très forte demande et une adhésion impressionnante dans toutes les régions, le programme IWE devrait s'achever en mars 2024. L'ANSAF travaille avec l'ISDE pour tenter de prolonger le programme jusqu'en 2024/25, après un retard dans la mise à disposition des fonds du côté du gouvernement. Nous cherchons également à inclure le financement du programme pour les femmes dans l'accord de financement renégocié.



Le programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones m'a aidée à développer mon entreprise. Ce programme a fait de mon rêve une réalité et a eu un impact positif sur ma vie : de mère au foyer, je suis devenue propriétaire d'une entreprise qui peut faire ce que j'aime tout en continuant à élever mes enfants. Merci d'avoir fait de mon rêve une réalité. »

Jessica McNabb DBA Barnyard Fabric Shoppe, Quesnel, BC



Grâce au programme IWE, j'ai pu non seulement nouer des liens avec d'autres femmes entrepreneures, ce que je n'aurais pas pu faire sans ce programme, mais aussi apprendre de tant de femmes brillantes et talentueuses venues de tout le Canada, c'était très inspirant. »

Erin Davidson, Erindale Design, Fox Creek, AB.

1. En 2022/23, 44 microprêts supplémentaires ont été approuvés dans le cadre du Fonds de prêts pour les femmes en entrepreneuriat, pour une valeur additionnelle de plus de 1,4 million de dollars.



En haut : Formation de l'agente de services aux entreprises du programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones, mai 2022.

Centre: Atelier de formation IWE du Fonds de développement Clarence Campeau, décembre 2022. Avec l'aimable autorisation du Fonds de développement Clarence Campeau, Saskatoon, Saskatchewan.

En bas: Affiches, campagne de modèles d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones, ANSAF.

Toujours plus haut, toujours plus fort

Bilan de l'année 2022-23



Au début de l'année 2022, l'ANSAF a achevé son plan stratégique 2022-27. Le plan définit trois domaines prioritaires et des objectifs stratégiques pour chacun d'entre eux.

Priorité 1

Soutenir les Institutions financières autochtones

Priorité 2

Accès aux capitaux

Priorité 3

Plaidoyer et préparation

Les tableaux des pages suivantes présentent les mesures prises en 2022-23 pour réaliser chaque priorité.

Priorité 1 : Soutenir les IFA

Principales activités en 2022-23

Objectifs stratégiques pour réaliser cette priorité:

L'ANSAF offrira un accès équitable au programme à toutes les régions. Elle continuera à aider les IFA à devenir des leaders dans le domaine des prêts au développement, à soutenir les capacités des membres en leur fournissant des outils, des formations et des stratégies pour améliorer leur efficacité, et à améliorer la qualité et la rapidité des communications avec les IFA, les parties prenantes et le grand public.

- Lancement de l'Indigenous Business Hub, un espace physique permettant aux IFA de se réunir et d'organiser des réunions lorsqu'elles se trouvent dans la région de la capitale nationale.
- Élaboration d'une proposition détaillée en vue d'un accord pluriannuel pour un financement durable, suffisant et flexible du réseau des IFA.
- Organisation d'une formation intensive des agentes de service aux entreprises et d'un échange entre pairs lors d'une conférence des travailleurs de première ligne.
- Organisation de séances de formation pour les agentes de service aux entreprises chargées de l'entrepreneuriat des femmes autochtones.
- Proposer aux IFA intéressées une formation de sensibilisation aux préjugés sexistes.
- Réalisation d'un examen de la rémunération des IFA.
- Élaboration d'une trousse d'orientation pour les nouveaux directeurs généraux des IFA.
- Pilotage d'un atelier de mentorat par les pairs pour les directeurs généraux.
- En collaboration avec le programme de formation des cadres de la Harvard Business School, un programme personnalisé a été mis en place pour les cadres supérieurs des IFA.
- Mise en œuvre des changements résultant d'un examen indépendant du PEA.
- Introduire les changements recommandés par un examen de la gouvernance de l'ANSAF achevé en 2021-22.
- Obtention de la certification ISO 9001 en juin 2022.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication quinquennale pour soutenir le plan stratégique 2022-27 de l'ANSAF.
- Les IFA ont été contactés par le biais de bulletins d'information, de questions-réponses, de webinaires et de réunions virtuelles afin de partager des informations et d'obtenir un retour d'information.



Formation d'agente de service aux entreprises, février 2023.



Conférence des travailleurs de première ligne, novembre 2022.

Priorité 2 : Accès aux capitaux

Principales activités en 2022-23

Objectifs stratégiques pour réaliser cette priorité:

L'ANSAF élargira l'offre de capitaux, développera les programmes et les services destinés aux femmes, aux jeunes, au commerce et à l'exportation. Elle recherchera de nouveaux partenariats et renforcera ceux qui existent déjà, et explorera de nouvelles opportunités et de nouveaux produits, tels que le logement.

- Augmentation des prêts des IFA par le biais du Fonds de croissance autochtone, en engageant 32,2 millions de dollars depuis l'automne 2021.
- Mise en place du programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones, mis en œuvre par 32 IFA.
- Obtention de 5 millions de dollars supplémentaires pour alimenter le Fonds de prêts pour les femmes en entrepreneuriat de l'ISDE.
- Recherches menées pour éclairer la programmation des IFA visant à soutenir les jeunes entrepreneurs.
- Extension de la programmation du PPDA à d'autres membres du réseau.
- Élaboration d'une analyse de rentabilité pour un financement suffisant, durable et flexible de la programmation.
- Finalisation de la structure de gouvernance et élaboration du logo de la Fondation pour la prospérité autochtone.
- En collaboration avec des comptables professionnels agréés et des IFA, organisation d'ateliers d'éducation financière.
- Coanimation d'une séance de travail spéciale et promotion de l'analyse de rentabilité du financement du logement dans le marché autochtone par les IFA intéressées.

Le forum sur la prospérité autochtone

En mai 2022, l'ANSAF a organisé son forum annuel sur la prospérité autochtone au Hilton Lac-Leamy à Gatineau, au Québec.

C'est la première fois depuis février 2020 que le réseau et les partisans des entreprises autochtones se réunissent en personne. Le thème de l'année était tout à fait approprié : « Se reconnecter : investir dans le retour à la prospérité autochtone ».



Thème et logo du Forum de la prospérité autochtone 2022



Panel plénier : Innovations en matière de financement autochtone.

Gagnants 2022, Prix des entreprises autochtones.



Personnel de l'ANSAF.

Priorité 3 : sensibilisation et préparation

Activités principales

Objectifs stratégiques pour réaliser cette priorité:

La troisième et dernière priorité portera sur l'approvisionnement autochtone et visera à obtenir des engagements pour atteindre l'objectif de 5 %. L'ANSAF collaborera également avec ses partenaires pour faire pression en faveur d'un accès équitable à la connectivité à large bande et pour comprendre et traiter les tendances économiques, sociales et technologiques.

L'ANSAF développera son rôle de défenseur des entreprises autochtones au niveau national et créera des relations positives avec les parties prenantes. Elle s'efforcera d'éliminer les obstacles qui empêchent les IFA de progresser.

- Avec d'autres membres du Groupe de travail national sur l'approvisionnement autochtone, un encouragement à créer un institut national d'approvisionnement autochtone et une acceptation de la définition d'une entreprise autochtone.
- La poursuite de l'élaboration d'un répertoire des entreprises autochtones à l'aide du système de gestion des prêts du réseau.
- La mise en place d'un partenariat avec DMZ afin de promouvoir l'équité numérique pour les entrepreneurs autochtones.
- Avec 22 autres organisations autochtones, le lancement de la stratégie économique nationale autochtone, qui oriente désormais la programmation économique des SAC.
- La conclusion de l'étude sur l'impact socioéconomique des IFA avec le Conference Board du Canada.
- La commande d'une étude analysant l'écosystème du développement économique autochtone et la place qu'y occupe le réseau.
- La tenue du Forum sur la prospérité autochtone en mai 2022, mettant en relation des dirigeants politiques et des chefs d'entreprise avec les membres du réseau.
- La participation à des événements de haut niveau sur la finance durable avec le Prince de Galles, le Premier ministre et des ministres clés.
- Avec l'Indigenous Business Circle, la rencontre avec le chef de l'opposition et les principaux députés conservateurs.
- La présentation de l'expérience du réseau en matière d'élimination des obstacles et de stimulation du développement des entreprises autochtones lors de conférences et de tables rondes économiques.
- La participation à des auditions de commissions parlementaires sur des sujets liés à la réconciliation économique et aux entreprises autochtones.
- La publication d'articles d'opinion dans les principaux médias afin d'influencer stratégiquement la politique es décideurs.

Je suis convaincu que la réconciliation économique est à la base de tout ce que nous devons faire. Les possibilités de développement économique font une énorme différence pour les communautés et pour la prospérité actuelle et future des communautés et des Peuples autochtones. »

L'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario. Discours d'ouverture du Forum 2022 sur la prospérité autochtone



L'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones, la Dre Claudette Commanda, aînée en résidence de l'ADAAWE, et M. Gary Vidal, député de Desnethé-Missinippi-Churchill River, lors de l'inauguration de l'ADAAWE.

Les membres du Cercle économique national autochtone rencontrent le chef de l'opposition officielle, novembre 2022.



Le président-directeur général, le directeur général adjoint et le directeur de l'exploitation de l'ANSAF avec M. Gary Vidal, député de Desnethé-Missinippi-Rivière Churchill et M. Jamie Schmale, député de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock.

De nouveaux outils pour construire

2024 et au-delà



Les IFA opèrent actuellement dans un environnement très difficile où elles doivent maintenir leur rôle d'intermédiaire financier, de levier et d'accélérateur d'entreprises face à l'évolution des marchés de services financiers. »

Goss Gilroy Inc, « AEP Redesign Final Draft Report » (2022).

L'exercice fiscal à venir, 2023/24, sera d'une importance cruciale pour notre réseau. Portés par une augmentation temporaire de nos accords de financement, nous avons pris de l'élan. Mais ces accords arrivent maintenant à échéance. Pour continuer à prêter avec succès, le réseau a besoin d'un financement suffisant, durable et flexible pour ses programmes et ses opérations de base.

Le présent rapport annuel montre que le réseau a tiré le meilleur parti de ses outils actuels pour créer des entreprises autochtones prospères. Nous avons aidé les IFA membres à renforcer leur capacité à déployer des capitaux supplémentaires. Nous attirons des capitaux du marché et des capitaux philanthropiques en plus des sources gouvernementales. Nous avons travaillé à l'amélioration continue de nos opérations et de nos

systèmes et l'ANSAF, en tant qu'organisation, a obtenu la certification ISO. Nous avons intensifié nos efforts de sensibilisation et de partenariat, atteignant cette année les plus hauts niveaux d'implication de la part des médias, des décideurs et des organisations d'entreprises de notre longue histoire.

Pour poursuivre leur travail de construction des économies locales, nos membres doivent être en mesure de continuer à offrir les programmes et les services qui garantissent le succès de leurs prêts aux entreprises. Si elles ne sont pas en mesure d'assurer le service de nos prêts de développement, les IFA seront contraintes de réduire leurs prêts de manière significative.

De cet impératif découlent nos actions prioritaires pour 2023-24 :



Négocier un accord avec Services aux Autochtones Canada pour remplacer l'accord actuel, qui doit expirer en mars 2024. L'ANSAF continuera à faire pression pour obtenir un accord pluriannuel complet qui mette l'accent sur la suffisance, la durabilité et le contrôle autochtone dans l'ensemble des programmes.



Obtenir un nouveau financement pour le programme d'Entrepreneuriat pour les femmes autochtones, qui doit également expirer en 2024, et pour les jeunes entrepreneurs autochtones. Le financement de ces programmes est intégré dans notre proposition de nouvel accord.



Concrétiser les initiatives en matière de logement et d'approvisionnement. Ces deux initiatives nécessiteront du temps et une participation considérable. Elles resteront toutes deux à l'ordre du jour cette année. Une fois en place, ces deux initiatives promettent de changer la donne pour la prospérité à long terme de nos communautés.

En 2023-24, notre réseau cherchera à se réoutiller pour construire.

Et nos membres construisent effectivement. Nous en avons la preuve. Nous avons été témoins de la croissance de nos propres yeux. Les entreprises desservies par nos membres contribuent à la création d'emplois, de revenus et de services dans leurs économies locales. Elles favorisent la santé, le bien-être et la diversité des services au sein de leurs communautés. De nombreux clients contribuent directement à l'économie de leur région. Tous contribuent au PIB du Canada.

Une réussite locale, une bonne pratique internationale. Le réseau IFA a prouvé qu'il méritait chaque sous de financement qu'il a reçu du gouvernement jusqu'à présent, et qu'il le méritera également à l'avenir.

Le conseil d'administration de l'ANSAF

Jean Vincent

Région du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick

Président

Jack Royal

Région de l'Alberta **Vice-président**

Elaine Chambers

Région du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut Secrétaire

Wayne Flamand

Administrateur indépendant **Trésorier**

Leanne Huvenaars

Région de la Saskatchewan **Directrice**

Carol Johnston

Région du Manitoba **Directrice**

Ron Marano

Région de l'Ontario **Directeur**

Keith Matthew

Région de la Colombie-Britannique **Directeur**

Matthew Tapper

Administrateur indépendant

Le répertoire des IFA

YUKON (1)

däna Näye Ventures - Whitehorse

NORTHWEST TERRITORIES (5)

Akaitcho Business Development Corporation – Yellowknife Deh Cho Business Development Centre – Fort Simpson NWT Métis-Dene Development Fund – Yellowknife Sahtu Business Development Centre – Norman Wells Thebacha Business Development Services – Fort Smith

NUNAVUT (5)

Atuqtuarvik Corporation – Rankin Inlet
Baffin Business Development Corporation – Iqaluit
Kakivak Association – Iqaluit
Kitikmeot Community Futures Inc – Cambridge Bay
Kivalliq Business Development Centre – Rankin Inlet

COLOMBIE BRITANNIQUE (11)

Aboriginal Business and Community Development Centre – Prince George

All Nations Trust Company - Kamloops

Burns Lake Native Development Corporation - Burns Lake

CFDC of Central Interior First Nations - Kamloops

Haida Gwaii Community Futures - Massett

Métis Financial Corporation of BC - Kelowna

Native Fishing Association - West Vancouver

Nuu-chah-nulth Economic Development Corporation – Port Alberni

Stó:lō Community Futures Corporation - Chilliwack
Tale'Awtxw Aboriginal Capital Corporation - West Vancouver
Tribal Resources Investment Corporation - Prince Rupert

ALBERTA (5)

Alberta Indian Investment Corporation – Enoch
Apeetogosan (Métis) Development Inc. – Edmonton
Community Futures Treaty Seven – Calgary
Indian Business Corporation – Calgary
Settlement Investment Corporation – Edmonton

SASKATCHEWAN (6)

Beaver River Community Futures Development Corporation – Meadow Lake

Clarence Campeau Development Fund – Saskatoon Northern Enterprise Fund Inc. – Saskatchewan Saskatchewan Indian Equity Foundation Inc. – Asimakaniseekan Askiy Reserve

SaskMétis Economic Development Corporation - Saskatoon Visions North CFDC - LaRonge

MANITOBA (11)

Arctic Co-operative Development Fund – Winnipeg
Cedar Lake Community Futures Development Corporation –
The Pas

Community Futures North Central Development – Thompson Dakota Ojibway Community Futures Development Corporation – Headingly

First Peoples Economic Growth Fund Inc. – Winnipeg Kitayan Community Futures Development Corporation – Winnipeg

Metis Economic Development Fund – Winnipeg Louis Riel Capital Corporation – Winnipeg

Northwest Community Futures Development Corporation – Lynn Lake

Southeast Community Futures Development Corporation – Winnipeg

Tribal Wi-Chi-Way-Win Capital Corporation - Winnipeg

ONTARIO (8)

Indian Agricultural Program of Ontario – Stirling
Métis Voyageur Development Fund Inc. – Ottawa
Nishnawbe Aski Development Fund – Fort William First Nation
Rainy Lake Tribal Area Business & Financial Services
Corporation – Fort Frances

Tecumseh Community Development Corporation – Sarnia Two Rivers Community Development Centre – Ohsweken Wakenagun Community Futures Development Corporation – Moose Factory

Waubetek Business Development Corporation - Birch Island

QUÉBEC (5)

Corporation de développement économique montagnaise – Sept-Îles

Groupe économique Eeyou / SADC. – Waswanipi Société d'Investissement du Nunavik – Kuujjuaq Société de crédit commercial autochtone – Wendake Tewatohnhi'saktha Business Loan Fund – Kahnawake

NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, PEI, TERRE-NEUVE/ LABRADOR (1)

Ulnooweg Development Group Inc. (au service de toutes les provinces atlantiques) – Truro

ANNEXE A Le plaidoyer de l'ANSAF

L'ANSAF a été fondée en 1997 afin que les IFA puissent présenter un front uni aux gouvernements. Les années 2022/23 ont été très chargées.

L'ANSAF a fait connaître le réseau et a défendu les intérêts des entreprises autochtones, la réconciliation économique et l'autodétermination lors de plusieurs événements et réunions de haut niveau. ¹

Principaux événements :

- 18 mai 2022: participation, en tant que l'un des deux chefs d'entreprise autochtones, à une table ronde avec le Prince Charles (aujourd'hui Roi Charles III), le Premier ministre et 25 chefs d'entreprise nationaux.
- 16 juin 2022 : participation à la publication de la Stratégie économique nationale pour les Autochtones, avec d'autres organisations autochtones coauteures de la stratégie. Des sénateurs fédéraux, des députés du gouvernement et de l'opposition, des hauts fonctionnaires, des dirigeants autochtones et des chefs d'entreprise ont assisté à l'événement.
- 20 octobre 2022 : un événement spécial a été organisé pour célébrer l'ouverture d'ADAAWE, le centre de développement des affaires et le siège social de l'ANSAF. Le ministre des Services aux Autochtones du Canada, des députés du gouvernement et de l'opposition officielle, ainsi que des hauts fonctionnaires fédéraux ont assisté à l'événement.
- 2 novembre 2022 : participation au Forum de la finance durable sur la Colline pour discuter de l'entreprenariat autochtone et de la réconciliation avec plusieurs députés et chefs de gouvernement.
- 22 novembre 2022 : organisation d'une table ronde du Cercle des affaires autochtones avec le chef de l'opposition officielle, le porte-parole de l'opposition en matière de finances et plusieurs autres députés conservateurs.
- 5 décembre 2022 : témoignage sur les questions relatives à l'approvisionnement autochtone et sur les récentes initiatives menées par les Autochtones devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des représentants.
- 17 février 2023 : témoignage devant le Comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique en tant que seul dirigeant autochtone à comparaître dans le cadre de l'étude du code de conduite des lobbyistes menée par le comité.

Réunions avec les ministres fédéraux, les ministres fictifs, les hauts fonctionnaires et le personnel politique :

- L'Honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances
- L'Honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones du Canada (4 réunions)
- Mme Mary Ng, ministre du Commerce international, des petites entreprises et du développement économique
- L'Honorable Karina Gould, ministre de la Famille, de l'enfance et du développement social
- 1. Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de l'intégrité, l'ANSAF est un lobbyiste enregistré en vertu de la loi sur le lobbying. Nous nous conformons au Code de conduite des lobbyistes et nos réunions avec des représentants du gouvernement et du Parlement figurent dans le Registre des lobbyistes.

- Gary Vidal, député, ministre fantôme de Indigenous Services Canada (plusieurs réunions)
- Jamie Schmale, député, ministre fantôme des Relations entre la Couronne et les Autochtones
- Isabelle Hudon, présidente-directrice générale, Banque de développement du Canada
- Laurel Broten, PDG, Invest in Canada
- Gina Wilson, sous-ministre, Services aux Autochtones du Canada (plusieurs réunions)
- Catherine Blewett, ministre adjoint de l'Innovation, des sciences et du développement économique
- Valérie Gidéon, sous-ministre déléguée, Services aux Autochtones du Canada
- Annette Gibbons, sous-ministre déléguée, Emploi et développement social Canada
- Karen Hall, sous-ministre adjointe déléguée, Emploi et développement social Canada
- Joe Wild, conseiller du sous-ministre, Finances Canada
- Keith Conn, sous-ministre adjoint principal, Services aux Autochtones du Canada
- Kelley Blanchette, sous-ministre adjointe, Services aux Autochtones du Canada
- Alison McDermott, sous-ministre adjointe, Finances
- Étienne-René Massie, sous-ministre adjoint, Innovation, science et développement économique Canada (plusieurs réunions)
- Leslie Church, chef de cabinet, cabinet du ministre des Finances
- Bud Sambisavam, directeur de la politique, cabinet du ministre des Finances
- Jason Easton, chef de cabinet, Affaires mondiales Canada
- Mike Burton, chef de cabinet, cabinet du ministre des Relations avec les Autochtones de la Couronne
- Katharine Heus, chef de cabinet, cabinet du ministre des Services aux Autochtones du Canada
- Alyssa Schatz, conseillère politique, cabinet du ministre des Services aux Autochtones du Canada (plusieurs)
- · Jordano Nudo, conseiller politique principal auprès du ministre des Services aux Autochtones du Canada
- Ellen Kuschnik, directrice des affaires parlementaires auprès du ministre des Services aux Autochtones du Canada
- Chris Zhou, Politique, Affaires mondiales Canada
- Sarah Thomas, conseillère politique, Finances Canada

Poursuivre la participation et le plaidoyer :

- Avec les secteurs privé et philanthropique : Fondation Mastercard, Comptables professionnels agréés du Canada.
- Dans les médias : *The National Post, The Globe & Mail, The Hill Times, Windspeaker,* Aboriginal Peoples Television Network, Sirius XM.
- Lors de conférences et de tables rondes organisées par l'Assemblée des Premières Nations, l'Association touristique de l'Ontario, la Réconciliation économique des Premières Nations, le Régime de pensions du Canada, l'AAFA, le Conseil des ressources indiennes du Canada, le Réseau des banques centrales pour l'inclusion des Autochtones et le Forum économique international des Amériques.

Les programmes de l'ANSAF à l'œuvre

Le programme d'entrepreneuriat autochtone

En tant qu'administrateur de programmes de soutien aux entreprises et aux IFA, l'ANSAF distribue des fonds aux IFA dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA). Doté d'un budget annuel de 30 millions de dollars, ce programme a été sursouscrit au cours des dernières années.

Dans le cadre du PEA, cinq programmes individuels répondent aux besoins des entrepreneurs autochtones et des IFA qui les desservent. L'augmentation du financement au titre du programme pour 2022/23 reflète le financement supplémentaire à court terme que le réseau a reçu dans le budget 2021, un « acompte » sur le nouvel accord de financement que l'ANSAF négocie actuellement avec le Canada.

PEA *	2020-21	2021-22	2022-23
Contributions du PAFEA	18 372 578 \$	20 730 137 \$	28 598 563 \$
Opérations du PAFEA	3 301 496 \$	3 328 343 \$	4 218 231 \$
PDCA	1 005 069 \$	920 842 \$	1 528 233 \$
PPDA	3 791 406 \$	4 985 864 \$	6 510 835 \$
AA	284 156 \$	196 325 \$	111 894 \$
ARI	150 771 \$	120 748 \$	710 395 \$
TOTAL	26 905 475 \$	30 282 259 \$	41 678 151 \$

^{*} Les différences de calendrier entre les rapports sur les projets utilisés pour cette section du rapport annuel et les rapports sur les états financiers entraînent des différences dans les totaux rapportés pour chaque année.

1. Programme de financement des entreprises autochtones (PAFEA)

Le Programme de financement des entreprises autochtones ou PAFEA (également connu sous le nom de programme de capitaux) s'attaque aux obstacles à l'obtention d'un financement auxquels les entreprises autochtones sont généralement confrontées. Mis en œuvre par 16 IFA à travers le pays, le programme fournit aux entrepreneurs autochtones et aux entreprises appartenant à la communauté une contribution non remboursable qu'ils peuvent utiliser pour des dépenses de projet admissibles. Ici aussi, le financement supplémentaire déboursé en 2022/23 reflète le coup de pouce de deux ans que le programme a reçu dans le budget 2022.

PAFEA *	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre de chefs de file régionaux	16	16	16
Contributions accordées aux entreprises	18 372 578 \$	20 730 137 \$	28 598 563 \$
Soutien opérationnel aux chefs de file régionaux des IF	3 301 496 \$	3 328 343 \$	4 218 231 \$
Financement TOTAL du PAFEA	21 674 074 \$	24 058 479 \$	32 816 794 \$
Nombre de projets soutenus	467	499	551

^{*} Pour faciliter la comparaison entre les années, les données de ce tableau excluent les données des cinq sociétés de capitaux métisses pour toutes les années.

2. Programme d'allocation de prêts au développement pour les Autochtones (PPDA)

Le programme PPDA soutient le déploiement durable du capital de prêt dont disposent les IFA en les incitant à engager tout le capital auquel elles peuvent accéder en émettant de nouveaux prêts. Ce programme axé sur l'activité encourage les IFA à accorder davantage de prêts aux entreprises autochtones.

En 2022/23, le programme a de nouveau été sursouscrit. Avec 6,5 millions de dollars, le financement du PPDA représente le montant le plus élevé versé aux IFA depuis la création du programme. La demande reste forte.

PPDA *	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre d'IFA accédant	17	21	21
Nombre de prêts aux entreprises soutenues	325	458	433
Valeur des prêts au développement soutenus	30 519 047 \$	39 711 650 \$	51 709 538 \$
Financement PPDA versé aux IFA	3 791 406 \$	4 985 864 \$	6 510 835 \$

^{*} Pour faciliter la comparaison entre les années, les données de ce tableau excluent les données des cinq sociétés de capitaux métisses pour toutes les années.

3. Programme de développement des capacités autochtones (PDCA)

Le Programme de développement des capacités autochtones soutient les IFA dans leurs efforts constants pour améliorer leurs capacités et leur efficacité. Avec un budget d'environ 1 million de dollars par an, les projets de cette période allaient de la formation spécialisée pour les membres du personnel au soutien à la formation à la gouvernance, au travail politique et à la planification stratégique.

En 2021-22, les restrictions imposées par la COVID-19 ont encore eu un impact sur les possibilités de formation. Outre les projets entrepris par les différentes IFA, le PDCA a également soutenu les capacités du réseau dans son ensemble.

PDCA	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre d'IFA individuelles soutenues *	19	20	26
Nombre de membres du personnel des IFA formés	74	105	125
Nombre de directeurs d'IFA formés	23	52	56
Montant du financement accordé aux IFA	1 005 069 \$	920 842 \$	1 528 233 \$

4. Programme d'accès amélioré (AA)

Le fonds de prêt AA fournit des capitaux d'emprunt auxquels les IFA peuvent accéder pour accorder des prêts dans les régions mal desservies. Les IFA qui accèdent à ce capital de prêt sont remboursés pour les dépenses opérationnelles qu'ils encourent pour accorder des prêts à des entreprises situées en dehors de leurs territoires traditionnels.

Les fonds prélevés dans le cadre du programme d'évaluation environnementale ont permis de financer six nouveaux prêts au développement, proposés par cinq IFA, en 2022-23.

AA	2020-21	2021-22	2022-23
Prêts AA à recevoir	8 111 892 \$	8 044 425 \$	68 235 481 \$
Nombre d'IFA accédant au programme pour de nouveaux prêts	5	4	5
Nombre de nouveaux prêts au développement soutenus	21	15	6
Valeur des prêts approuvés	2 841 556 \$	1 963 253 \$	1 118 944 \$
Valeur des 10 % approuvés par l'administration	284 156 \$	196 325 \$	111 894 \$

5. Programme de rachat de taux d'intérêt (ARI)

Confrontées à un manque de capital pour émettre de nouveaux prêts, certaines IFA établissent des marges de crédit avec d'autres institutions financières. Le programme de rachat de taux d'intérêt compense les coûts d'intérêt liés à l'accès au capital et, par ce biais, aide les IFA à accorder des prêts supplémentaires en faveur du développement.

Au cours des dernières années, le montant demandé au titre de ce programme a augmenté rapidement, ce qui indique que les IFA doivent de plus en plus recourir à ces marges de crédit pour répondre à la demande de capitaux dans leurs régions.

ARI	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre d'IFA accédant au programme	3	4	5
Valeur de la subvention demandée	150 771 \$	120 748 \$	710 395 \$

Les états financiers de l'ANSAF

ÉTATS FINANCIERS

pour

ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS DE CAPITALE AUTOCHTONES

pour l'année terminée

31 MARS 2023

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION INDEX TO FINANCIAL STATEMENTS MARCH 31, 2023

	<u>Page</u>
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT	1 & 2
STATEMENT OF FINANCIAL POSITION	3
STATEMENT OF OPERATIONS	4
STATEMENT OF FUND BALANCES	5
STATEMENT OF CASH FLOWS	6
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS	7 - 18
SCHEDULE 1 - BOARD COMMITTEE EXPENSES	19
SCHEDULE 2 - STATEMENT OF OPERATIONS AND FUNDING RECOGNIZED	20



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the members of

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION

Opinion

We have audited the financial statements of National Aboriginal Capital Corporations Association (the Association), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2023, and the statements of operations, fund balances and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Association as at March 31, 2023 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Association in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Matter

The financial statements of the Association for the year ended March 31, 2022 were audited by another auditor who expressed an unmodified opinion on those financial statements on August 25, 2022.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Association's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Association or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Association's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit
 procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an
 opinion on the effectiveness of the Association's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Association's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Association to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Chartered Professional Accountants Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario August 9, 2023.

NelchllP



NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION STATEMENT OF FINANCIAL POSITION MARCH 31, 2023

2 J	8,443,080 1,898,201 3,918,737 1,541,581 199,003 7,241,096 280,028 3,521,726	441,708 11,225,881 1,857,122	<u>4.711</u>	6.437 7.986 3,373 5,847	593,299 12,462 1 <u>85,978</u> 791,739	9,945 <u>6,492</u> <u>5,437</u>
2022	φ ω	16 1	93,524.71	\$ 177.046.437 \$ 14,887,986 14,553,373 37,686,847 67,128,206	96,593,299 12,462 185,978 96,791,739	163,919,945 13,126,492 \$ 177,046,437
2023	\$ 38,302,716 4,207,248 1,927,732 1,252,157 199,003 6,049,339	367,794 6,000,000 34,833,269 2,100,914	1,559 101,000 113.741 43.518.278	\$ 89,567,617 \$ 19,578,256 22,677,168	40,946,041 17,871 186.91 <u>2</u> 41,150,824	83,406,248 6,161,369 \$ 89,567,617
WELF				\$ 31,875		
WAGE	9			8 8 13 101 13 101 13 101		13,101)
IWE	69	1 1 1 1		\$ 956,480 6,468,163 (7,424,643)		
IBSP	\$ 10,615,089 1,807,732 199,003	34,833,269 -	- - 34,833,269	\$ 47.455.093 \$ 10,697,215 1,321,220 (5,509,383) 6,509,052	40,946,041	47,455,093
WES	\$ 120,000			\$ 120,005		119,940 65 \$ 120,005
<u>10F</u>	9		101,000 113.741 214.742	\$ 214.742		101,002 113,740 \$ 214,742
ABFP	916,022			\$ 916,022 \$ 5,969,551 \$ 6,9478,084)		916,022
ADLA	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			\$ 1,996,624 2,072,874 (4,069,498)		. ' '
Enhanced Access Fund	69			\$ \$		(1,621,403)
Internally Restricted Fund	\$ 1,565,206	1 1 1 1		\$ 1,565,206		(132) 1,565,338
Unrestricted Fund	\$ 27,687,622 2,642,042 336,135 - 160,483 30,826,282	367,794 6,000,000 - 2,100,914	1,559	\$ 39,296,549 \$ 1,470,429 6,845,360 27,902,063 36,217,842	17,871 186,912 204,783	36,422,625 2.873.924 \$ 39,296,549
PUDDENT ASSETS	Cash (note 19) Short-term investments (note 4) Funding receivable Accounts receivable Activations receivable Loans receivable Loans receivable Cons receivable Advances receivable Loans receivable Advances r	Tangible capital assets (note 6) Long-term investments (note 4) Long-term investments (note 4) Emergency Icans receivable (note 7) Due from 2747834 Ontario Corporation (note 8) Due from Indigenous Prosperity	Foundation (note 9) Due from Indigenous Growth Fund LP (note 18) Investment in Indigenous Growth Fund Inc. (note 10) Investment in Indigenous Growth Fund Distrbutions LP (note 11)	CURRENT LIABILITIES Accounts payable and accrued liabilities Deferred contributions (note 13) Emergency loan payable (note 7) Interfund (note 19)	LONG-TERM LIABILITIES Emergency loan payable (note 7) Deficit in 274754 Ontario Corporation (note 8) Deferred contributions related to tangible capital assets (note 12)	TOTAL LIABILITIES FUND BALANCE TOTAL LIABILITIES AND FUND BALANCE

Approved by the Board:

..... Director Director (See accompanying notes)

Welch LLP

 $Welch LLP^*$ An Independent Member of BKR International

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION STATEMENT OF OPERATIONS YEAR ENDED MARCH 31, 2023

2022	\$ 36,414,869 10,416,394 2,156,083 183,666 111,885 131,260	24,778 47,069 207,545 153,000 51,352,314	20 237,736 3,328,343 4,976,904 351,828 10,530,196 10,530,196 992,201 2,579,898 120,748 914,620 689,516 4,504,241 4,504,241 4,504,241	22.200 124.186 42.524 79.869 6.659 106.713 147.069 48.506 48.506 13.966.00 20.397 44.338 19.291 41.706 20.397 44.338 19.201 44.338 19.201 44.338 44.338 44.338 44.338 44.338 44.338 44.338 44.338	44,831 - 44,831 \$ 47,800
2023	022 818 000 330 500 260	227,438 78,422 250,252 1,853,713 100,000 150,000 63,987,755	25 711,904 4,218,21 4,218,22 111,894 5,604,232 2,125,000 5,803,165 710,395 1,794,257 4,568,750 97,360 64,81,755 64,81,755 64,81,755 64,81,755 64,81,755 64,81,755	55.235 261,113 153.269 120,536 8,386 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 290,785 2	39,246 113,740 152,986 \$ 298,925
WELF	\$ 787,007		4,568,750 4,568,750 4,568,750 4,767,750	2.495 2.282 2.282 	
WAGE	\$	228.330	258 330	71,110 71,110 71,110 1,110 15,380 15,380 15,340 248 15,340 15,340 15,340 15,340	
IWE	\$ 6,125,197	6.125.197	5,803,165 	35,405 10,405 10,455 10,456 10,458 10,756 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766 18,766	
IBSP	\$ 5,312,818 2,125,000	573,073 - - - - 8.010.891	5,604,232 2,125,000 	2,000 2,000 73,851 73,851 73,851 78,185 76,185	
WES	g	227,438	227.438	10,000 10,000 25,566 17,642 2,221 2,221 9,291 9,291 162,7188	
<u>IGF</u>	\$ 548,926	100,000		917 12,000 99,689 148,299 54,000 900 147,000 1307 147,602 147,602 147,602 147,602	- 113,740 113,740 \$ 113,740
ABFP	\$ 29,930,135	29.930.135	25,711,904		
ADLA	\$ 5,950,222	5.950.222	6,960.222		
Enhanced Access Fund	\$ 111,894	111.894	111,894		
Internally Restricted Fund		45,239	45.239		
Unrestricted Fund	\$ 6,290,641	78,422 250,252 1,235,401 15,000 8,004,716	710,395 1,744,257 907,950 3412,602 4,592,114	55.235 214.731 153.289 109.120 24.355 250.252 129.722 129.724 16.106 25.035 25.035 11.310 12.36 11.310 12.36 11.310 12.36 11.310 12.36 11.310 12.36 11.310 12.36 13.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 14.36 1	39,246 - 39,246 \$ 39,246
	REVENUE ISO funding - IBSP stimutus ISO funding - IBSP stimutus ISO funding - IBSP NACOA operating ISO funding - IBSP NACOA operating ISO funding ISSP funding ISSP funding ISSP funding	FedDev Ontario funding Amontzation of deference capital contributions (note 12) Conference income Interest and other income Interest and other income Management fees (note 16)	PROGRAM COSTS ABF equity ABF operating support cost ADLA costs Emanced access Emanced access EMSP stimulus costs IRSP stimulus costs IRSP stimulus costs IRP costs IMC costs Indeest rate buy down ACDP costs WELF costs WELF costs Research and program development	AEPENSES AEPENSES ACPENSES Advertising and promotion Amoritzation (rotes 2 and 6) Audit and legal Bank and processing fees Board (Schedule 1) Trupgrade Onfree and administration Professional fees/consultants Rent Staff training and development Telephone and utilities Translation Translation Translation Translation Translation Wages and benefits (rote 14)	OTHEN LEW Income on investment in 2747534 Ontario Corporation (note 8) Income on investment in Indigenous Growth Fund Distributions LP (note 11) EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES (EXPENSES OVER REVENUE)

(See accompanying notes)

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION STATEMENT OF FUNDS BALANCES

YEAR ENDED MARCH 31, 2023

47,800 \$ 13,126,492 \$ 13,078,692 \$ 6,161,369 \$ 13,126,492 2022 298,925 (7,264,048) 2023 WELF \$ (13,101) \$ (13,101) WAGE IWE 65 \$ (113,801) \$ 113,801 IBSP 92 WES 113,740 \$ 113,740 <u>IGF</u> ABFP ADLA \$ 2,834,678 \$ 1,520,099 \$ 8,885,451 \$ (7,264,048) \$ 2,873,924 \$ 1,565,338 \$ 1,621,403 Enhanced Access Fund Internally Restricted Fund 45,239 Unrestricted Fund 39,246 BALANCE, BEGINNING OF YEAR Excess of revenue over expenses (expenses over revenue) BALANCE, END OF YEAR Transfer of loan recievable to AFIs (note 5)

(See accompanying notes)

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION STATEMENT OF CASH FLOWS YEAR ENDED MARCH 31, 2023

CASH FLOWS FROM (USED IN) OPERATING ACTIVITIES		<u>2023</u>		2022
Excess of revenue over expenses	\$	298,925	\$	47,800
Adjustments for items not effecting cash:				
Amortization		153,269		42,524
Amortization of deferred capital contributions		(78,422)		(24,778)
Gain on investment in 2747534 Ontario Corporation		(39,246)		(44,831)
Transfer of loans receivable to AFIs		-		160,888
Reinvested interest on investments		(312,213)		(30,732)
		22,313		150,871
Changes in non-cash working capital components:				/a a / a a a a a
Funding receivable		1,991,005		(3,618,266)
Accounts receivable		289,424		(787,365)
Prepaid expenses		119,545		47,913
Accounts payable and accrued liabilities		4,690,268		3,444,105
Deferred contributions		8,123,795		4,155,805
IBSP advances receivable		-		7,415,714
		<u> 15,236,350</u>		<u> 10,808,777</u>
CASH FLOWS FROM (USED IN) INVESTING ACTIVITIES				
Tangible capital asset additions		(79,355)		(257,410)
Advance to 2747534 Ontario Corporation		(243,792)		36,762
Advance to Indigenous Prosperity Foundation		(1,559)		
Investment in Indigenous Growth Fund Distributions LP		(113,741)		-
Due from Indigenous Growth Fund LP.		(101,001)		-
Dividends received from 2747534 Ontario Corporation		44,655		-
Issuance of new EAF loans		(22,950)		(1,963,253)
Repayments of EAF loans		-		1,897,538
Issuance of repayable IBSP emergency loans		-	(11,698,392)
Sale of investments		1,898,044		-
Purchase of investments		(9,894,878)		-
Repayments of repayable IBSP emergency loans		<u>56,392,612</u>		<u> 17,980,689</u>
		<u>47,878,035</u>		<u>5,995,934</u>
CASH FLOWS FROM (USED IN) FINANCING ACTIVITIES				
Proceeds from IBSP emergency loan program		_		32,137,000
Repayments of IBSP emergency loan program	(93,334,105)		(9,684,201)
Deferred capital contribution received	`	79,356		193,800
	_(93,254,749)		22,646,599
INCREASE (DECREASE) IN CASH	((30,140,364)		39,451,310
CASH, BEGINNING OF YEAR		<u>68,443,080</u>		28,991,770
CASH, END OF YEAR	\$	38,302,716	\$	68,443,080

(See accompanying notes)



1. NATURE OF OPERATIONS

National Aboriginal Capital Corporations Association (NACCA), incorporated under the Canada Corporations Act to facilitate the provision of products and services to Aboriginal Financial Institutions (AFIs), is a not-for-profit corporation without share capital and is exempt from taxation under paragraph 149(1)(I) of the Federal Income Tax Act.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements are prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations. The significant accounting policies are detailed as follows:

Fund accounting

The Association uses fund accounting for financial reporting purposes.

The Unrestricted Fund accounts for the daily operating activities of the Association, the Aboriginal Capacity Development Program (ACDP) and the Interest Rate Buy-down Program (IRB). The Aboriginal Capacity Development Program (ACDP) builds the capacity of AFIs to deliver better lending services to Aboriginal businesses served. The Interest Rate Buy-Down (IRB) helps lower interest costs related to accessing additional capital. The Unrestricted Fund includes the revenue, expenses, assets, liabilities and net assets of the other operations of the Association including interest income, membership fees and conference income which is recognized when earned.

The Internally Restricted Fund consist of funds received from National Aboriginal Capital Corporations Support Incorporated (NACSI) upon its dissolution. The organization has chosen to internally restrict the funds. Future decisions on the use of the funds will be made by the NACCA Board of Directors. The Fund includes internally restricted investments and reports the investment income received on these investments. In late 2019, the NACCA Board of Directors agreed to move ahead with a plan to use a portion of these restricted funds, currently held in GICs, to invest in real estate. This move from GICs to real estate provides the Association and its members with a stronger investment base.

The Enhanced Access (EA) Fund provides 0% interest loans to participating Aboriginal Financial Institutions to fund loan capital to viable, qualified, Aboriginal businesses for areas not serviced by AFIs across Canada. The EA Fund reports the revenue, expenses, assets, liabilities and net assets of the Fund's activities.

The Aboriginal Developmental Lending Assistance (ADLA) Fund relates to the Association's program destined to enhance the capacity of individual AFI's by contributing funds to alleviate the cost of providing, managing and deploying developmental loans. The ADLA Fund reports the revenue, expenses, assets, liabilities and net assets of the Fund's activities.

The Aboriginal Business Financing Program (ABFP) Fund relates to the Association's program destined to increase the number of Aboriginal businesses in Canada by offering nonrepayable contributions to eligible Aboriginal entrepreneurs and community-owned Aboriginal businesses. The ABFP Fund reports the revenue, expenses, assets, liabilities and net assets of the Fund's activities.

The above funds are a suite of products and services under the title of Aboriginal Entrepreneurship Program (AEP) which is funded by Indigenous Services Canada (ISC).



2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES - Cont'd.

Fund accounting - Cont'd.

The Indigenous Growth Fund (IGF) includes transactions related to the Association's investments in Indigenous Growth Fund Inc. (see note 10) and Indigenous Growth Fund Distributions LP (see note 11), as well as revenues and expenses in relation to administrative services and resources to support the operation of these entities (see note 18).

The Indigenous Women's Entrepreneurship Initiative (WES) Fund is a four-year project aiming to increase the number of Indigenous women engaging in entrepreneurship and business development in Canada. This is funded by the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario (FedDev Ontario) and the maximum contribution available is \$1.2 million until project completion on March 31, 2023.

The Indigenous Business Stabilization Program (IBSP) relates to the Association's program destined to support Indigenous businesses and AFIs impacted by COVID-19. This is funded by ISC. The program consists of the Emergency Loan Program (ELP) and the interest relief and contingency fund program:

Emergency Loan Program

To provide Indigenous owned businesses impacted by COVID-19 with interest-free term loans and a non-repayable contribution to support their immediate working capital and operational needs. The program is to be administered by AFIs until 2025.

Interest Relief and Contingency Fund

To provide Aboriginal Financial Institutions (AFIs) with non-repayable contributions to cover their loss on interest income and uncollectible debts.

The Indigenous Women's Entrepreneurship (IWE) Fund was developed in partnership with Indigenous Services Canada (ISC) and seeks to reduce barriers that Indigenous women face when starting or growing businesses, and ensure they have access to the training, resources and capital. The Government of Canada committed \$22 million over three years to expand this initiative.

The Women and Gender Equality Canada (WAGE) Fund is a three-year program, with funding up to a maximum of \$560,000, aimed to build the capacity of Indigenous Financial Institutions (IFIs) across Canada to advance gender equality in their organizations and address barriers to entrepreneurship for Indigenous women.

The Women's Entrepreneurship Loan Fund (WELF) is a program administered by Innovation, Science, and Economic Development Canada (ISED). The Association was awarded \$5 million to deliver this program to Indigenous women across Canada. Through the WELF Program, eligible IFIs can access between \$50,000 to \$350,000 to establish a new WELF Fund. The WELF Fund will support Indigenous women with micro-businesses with loans up to \$50,000. IFIs will also be provided with administrative funding to cover the costs of delivering and administering the WELF Program.

Revenue recognition

The Association follows the deferral method of accounting for contributions. The Association has ten funds, and revenue is recognized in the fund to which the activity relates. Unspent amounts restricted by the funder are deferred and recognized when the related expenses are incurred.

Restricted contributions that do not relate to the activities of any of the funds are recognized as revenue in the Unrestricted Fund in the period in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received, or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.



2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES - Cont'd.

Revenue recognition - Cont'd.

Contributions restricted for the purchase of tangible capital assets are deferred and amortized as revenue in alignment with the amortization expense.

Interest revenue is recognized according to the terms of the investment or loan receivable and collection is reasonably assured.

Conference income is recognized when the event is held.

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are defined as cash and short term deposits with term maturity of three months or less at the date of purchase.

Measurement of financial instruments

The Association initially measures its financial assets and liabilities at fair value, except for certain non-arm's length transactions that are measured at the carrying amount or exchange amount, as appropriate.

The Association subsequently measures all its financial assets and financial liabilities at cost or amortized cost.

Accounting estimates

The preparation of financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts recorded in the financial statements and notes to the financial statements. These estimates are based on management's best knowledge of current events and actions that the Association may undertake in the future. Actual results could differ from those estimates. Areas of significant estimates include the collectibility of accounts receivable, allowance for impaired loans, accounts payable and accrued liabilities, the useful life of tangible capital assets for amortization and the amortization of deferred contributions related to tangible capital assets.

Tangible capital assets

Computer equipment and furniture and fixtures are amortized over their estimated useful lives according to the straight-line method over a period of 3 years.

Leasehold improvements are amortized using the straight-line basis over the term of the lease.

Allowance for impaired loans

The association maintains a general allowance for impaired loans that reduces the carrying value of the EA receivable portfolio to its estimated realizable value.

The allowance for loan losses is updated annually with estimates prepared by management based on historical loan loss experience in the Enhanced Access loan portfolio.

Investment in subsidiary companies

The equity method is used to account for the Association's investment in its wholly owned subsidiary companies, 2747534 Ontario Corporation and Indigenous Growth Fund Inc. This method recognizes the Association's share of earnings in the subsidiary companies into the Statement of Operations, which is also added to the carrying value of each investment.



3. FINANCIAL INSTRUMENTS

The Association is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the Association's risk exposure and concentrations.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Association's main credit risk relate to the sum of the carrying value of its cash, short-term and long-term investments, accounts receivable and loans receivable. The Association's cash and investments are deposited with a Canadian chartered bank. As such, management believes the risk of loss on these items to be remote. Accounts receivable balances are managed and analysed on an ongoing basis and accordingly, management believes all amounts receivable will be collected and has determined that a provision for bad debts is not required. Credit risk relating to loans receivable is generally diversified since the Association negotiates with a large number of institutions. The Association ensures that its member financial institutions have undertaken appropriate credit investigations into the ultimate loan recipients.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Association is exposed to liquidity risk in the accounts payable and accrued liabilities, government remittances payable and emergency loan payable. Management considers that sufficient liquidity is maintained through regular monitoring of cash flow requirements to ensure that it has the necessary funds to meet its obligations. As a result, the liquidity risk exposure to the Association is low.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: currency risk, interest rate risk, and other price risk.

i) Currency risk

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. The association's financial instruments are all denominated in Canadian dollars and it transacts primarily in Canadian dollars. As a result, management does not believe it is exposed to significant currency risk.

ii) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The Association's liabilities are non-interest bearing as such the Association is not exposed to interest rate risk on these instruments. The Association is exposed to interest rate risk associated with its short-term and long-term investments. The Association manages its exposure to interest rate risk through acquiring fixed rate investments with varying maturity dates.

iii) Other price risk

Other price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or factors affecting all similar financial instruments traded in the market. The Association is not exposed to other price risk.

Changes in risk

There have been no significant changes in the Associations's risk exposures from the prior year.



4. SHORT-TERM AND LONG-TERM INVESTMENTS

Short-term and long-term investments consists of the following:

		<u>2023</u>		<u>2022</u>
Term certificate, matured July 5, 2022 with an interest rate of 1.50%	\$	-	\$	1,873,486
Term certificate, maturing July 5, 2023 with an interest rate of 3.95%		1,894,878		-
Term certificate, maturing July 5, 2023 with an interest rate of 3.65% Redeemable term certificate, maturing July 5,		2,000,000		-
2026 with an interest rate of 4.60%		3,000,000		-
Redeemable term certificate, maturing July 5, 2026 with an interest rate of 4.60% Accrued interest income receivable		3,000,000 <u>312,370</u> 10,207,248		<u>-</u> <u>24,715</u> 1,898,201
Less: short-term investments		(4,207,248)	(<u>1,898,201</u>)
Long-term investments	<u>\$</u>	6,000,000	\$	
LOANS RECEIVABLE				
Loans receivable consist of the following:				

5.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Loans receivable Less: Allowance for impaired loans	\$ <u>-</u>	\$ 8,044,425 (803,329)
	<u>\$</u>	<u>\$ 7,241,096</u>

Enhanced access loans (EA) were made to participating Aboriginal Financial Institutions to fund loans to Aboriginal businesses under the terms of the fund's agreement with the Government of Canada. In previous years, the Association received or became entitled to funding from the Government of Canada. The Association issued new loans and received payments from pre-existing loans

The Association did not require security from, or charge interest to, participating Aboriginal Financial Institutions who received EA loans. Loans were due on demand, but participating Aboriginal Financial Institutions were required to repay EA loans when they received repayment from their clients. The Association also prepared an estimated allowance for impaired loans if deemed necessary, based on historical portfolio performance and specific analysis of each loan.

In 2023, the administration of this program was transferred from the Association to the Aboriginal Financial Institutions. The Association no longer bears any financial risk or reward associated with these loans and thus at the time of transfer of ownership the remaining loan balance of \$7,264,048 was illustrated as an interfund transfer on the Statement of Fund Balances.



6. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

Tangible capital assets consists of:

				2023				2022
		<u>Cost</u>		cumulated nortization	<u>b</u>	Net ook value	b	Net ook value
Office equipment Leasehold improvements Computer equipment	\$	175,030 273,476 303,764	\$	64,831 92,594 227,051	\$	110,199 180,882 76,713	\$	127,163 255,729 58,816
	<u>\$</u>	752,270	<u>\$</u>	384,476	\$	367,794	\$	441,708

7. INDIGENOUS BUSINESS STABILIZATION PROGRAM

The IBSP program includes the emergency loan program (ELP) and the interest relief and contingency fund as described in note 2.

The ELP program provides Indigenous owned business impacted by COVID-19 with interest-free term loans and a non-repayable contribution to support their immediate working capital and operational needs. As of December 4, 2020, up to \$60,000 was available to small and medium-sized Indigenous businesses:

- an interest-free loan up to \$40,000
- a non-repayable contribution up to \$20,000

This funding was available to businesses in two segments; the first component is \$40,000 with \$10,000 (or 25 percent) being non-repayable (ELP1) and the second component is \$20,000 with \$10,000 (or 50 percent) being non-repayable (ELP2). A business was only eligible for ELP2 funding if they applied for and received ELP1 funding.

In 2023, it was announced that because Indigenous businesses continue to be impacted by the Covid pandemic, there would be changes to the ELP1 and ELP2 program in which 50% of the loan portion would now also be forgiven assuming certain criteria have been met. This means that a business who applied under both programs originally receiving a \$40,000 loan and \$20,000 grant, will now have a \$20,000 loan and \$40,000 grant. The loans receivable balance and the emergency loan payable balance have been reduced to reflect the estimated forgivable portion.

The emergency loan receivable in the accompanying statements represents the repayable loan contribution due from Indigenous owned businesses. These loans are to be paid back by March 31, 2025. Due to the difficulty in estimating the current portion of these loans, the entire balance is displayed as a long term loan receivable in the financial statements.

The emergency loan payable in the accompanying statements represents the repayable contributions received from ISC during the year that will be repayable to ISC as the corresponding loan receivables are collected. These loans are to be paid back by March 31, 2025. Under the terms of the agreement with ISC, any future defaulted loans receivable by the recipient businesses will not be repayable to ISC, contingent every effort was made to collect the loan. This means the Association's liability of emergency repayable loans to ISC will not exceed the loans and advances receivable from the Indigenous owned businesses.

Furthermore, no allowance for doubtful accounts or impairment has been considered given the terms of agreement explained above. Any defaulted loan receivable will essentially be forgiven by ISC and the applicable asset and liability will decrease by the same dollar amount with no effect to the statement of operations.



7. INDIGENOUS BUSINESS STABILIZATION PROGRAM - Cont'd.

The non-repayable contributions do not show as revenue or program costs in the statement of operations, due to the nature of the contribution being a flow-through type of contribution that is not repayable and the benefit being directly attributed to the Indigenous businesses. The amounts are disclosed below.

As part of its five year commitment to administer the program, the Association received \$1,800,000 to cover the ongoing costs to deliver the program.

Below is a breakdown of funds received and disbursed under this fund:

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
Repayable funding - ELP1 Repayable funding - ELP2 Non-repayable funding - ELP1 Non-repayable funding - ELP2 AFI interest and contingency fund AFI operating costs	\$	- - - - 5,718,033 2,125,000	\$ 16,871,925 4,820,550 5,623,975 4,820,550 3,843,119 2,125,000
Funding received	<u>\$</u>	7,843,033	\$ 38,105,119
Repayable loans provided - ELP1 Repayable loans provided - ELP2 Non-repayable contributions provided - ELP1 Non-repayable contributions provided - ELP2 Current year funds remaining Interest and contingency funds provided AFI operating costs provided NACCA operating costs NACCA deferred (used) Fund surplus (loss) Interest earned on bank account	\$	5,604,232 2,125,000 167,857 405,216 113,801 (573,073)	\$ 8,398,491 3,299,902 2,799,497 3,299,902 14,339,208 10,530,196 2,156,083 242,201 (6,788,024) (113,801) (58,536)
Funding disbursements	\$	7,843,033	<u>\$ 38,105,119</u>

8. INVESTMENT IN 2747534 ONTARIO CORPORATION

On March 10, 2020, a wholly-owned for profit subsidiary: 2747534 Ontario Corporation was incorporated by the Association. The purpose of the subsidiary is to operate as a real estate holding corporation owning an office building and leasing space to the Association and other third party tenants. The balance of the investment is made up of expenses and deposits related to the building that were paid by the Association on the subsidiary's behalf.



8. INVESTMENT IN 2747534 ONTARIO CORPORATION - Cont'd.

The accounts of 2747534 Ontario Corporation are not consolidated with the Association's financial statements. A financial summary of the non-consolidated entity is as follows:

	<u>2023</u>	<u> 2022</u>
Summarized Balance Sheet		
Assets Total assets	\$ 3,000,034	<u>\$ 2,876,192</u>
Liabilities and net deficit Total liabilities Share capital Deficit Total liabilities and deficit	\$ 3,017,805 100 (17,871) \$ 3,000,034	\$ 2,888,554 100 (12,462) \$ 2,876,192
Summarized Statement of Operations		
Total revenues Total expenses Total income taxes Total refundable dividend tax recovered Net Profit	\$ 309,211 (258,901) (28,182) 17,118 \$ 39,246	\$ 309,194 (252,963) (29,330) 17,930 \$ 44,831
Summarized Statement of Cash Flows		
Cash flows from operating activities Cash flow from investing activities Cash flow from financing activities Cash, beginning of year Cash, end of year	\$ 23,639 92,944 (67,125) 91,850 \$ 141,308	\$ 158,423 (67,325) (67,297) 68,049 \$ 91,850

During the year, the association entered into transactions with 2747534 Ontario Corporation. The transactions are as follows:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Payable to NACCA, beginning of year Repayment by 2747534 Ontario Corporation to NACCA Dividends issued Rent charged to NACCA Rent paid to NACCA Payable to NACCA, end of year	\$ 1,857,122 199,137 44,655 309,211 (309,211) \$ 2,100,914	\$ 1,847,106 (36,762) 46,778 309,194 (309,194) \$ 1,857,122
Net profit for the year Dividends paid Prior year losses Deficit in 2747534 Ontario Corporation	\$ 39,246 (44,655) (12,462) \$ (17,871)	\$ 44,831 (46,778) (10,515) \$ (12,462)

These transactions are in the normal course of operations and have been valued in these financial statements at the exchange amount which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.



9. INDIGENOUS PROSPERITY FOUNDATION (IPF)

The Indigenous Prosperity Foundation (the "Foundation") was incorporated by the Association's board with the purpose to advance education by developing and delivering courses, training programs and workshops on the subjects of business, entrepreneurship, career options and community economic development for Indigenous people and communities and the general public. The Foundation is controlled by the Association. The Foundation received charitable status recognition with the Canada Revenue Agency in 2022.

In 2023, there was no activity in the Foundation, aside from accounting fees which amounted to \$1,559 (2022 - \$nil). These fees will be paid for by the Association on behalf of the Foundation. This is reflected as a receivable balance on the Statement of Financial Position as at March 31, 2023.

10. INVESTMENT IN INDIGENOUS GROWTH FUND INC.

The Association owns 100% of the common shares of Indigenous Growth Fund Inc. (IGF Inc.). This wholly-owned subsidiary is reported as an investment under the equity method in these financial statements. IGF Inc. is the General Partner to Indigenous Growth Fund LP (IGF LP) and Indigenous Growth Fund Distributions LP (IGF Distributions LP). There was no income or loss earned by IGF Inc. in the year.

IGF Inc. has entered into an agreement with the Association to act as Manager to IGF LP. Under this agreement the Association provides administration-related services to IGF LP in exchange for management fees as described in Note 18.

11. INVESTMENT IN INDIGENOUS GROWTH FUND DISTRIBUTIONS LP

IGF Distributions LP is a limited partnership that holds an investment in IGF LP. The Association is the sole limited partner in IGF Distributions LP and as such, is allocated 100% of any income or loss of IGF Distributions LP on an annual basis. Subject to the terms of the IGF LP Limited Partnership Agreement, IGF Distributions LP may be entitled to an annual distribution from IGF LP; however, such distributions, if any, are in the form of Class G units of IGF LP (not cash). As the sole limited partner of IGF Distributions LP, the value of such distribution is allocated to the Association.

The IGF LP is an investment fund whose objective is to provide access to capital for Aboriginal Financial Institutions to expand the lending they can offer to small and medium sized Indigenous businesses. The IGF LP's current investors are the Government of Canada, Business Development Canada, Export Development Canada, Farm Credit Canada and Block Inc. with total commitments of \$153 million.

\$113,740 of IGF LP's earned net income was distributed to IGF Distributions LP in the form of 110,606 Class G Units. The value of these Class G units was thus allocated to the Association as income for the IGF LP's fiscal year ending December 31, 2022. For the period January 1, 2023 to March 31, 2023 there were no further distributions from IGF LP to IGF Distributions LP.



12. DEFERRED CONTRIBUTIONS RELATED TO TANGIBLE CAPITAL ASSETS

Deferred contributions related to tangible capital asset consist of the following:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Balance, beginning of year Received during the year Recognized during the year	\$ 185,978 79,356 (78,422)	\$ 16,956 193,800 (24,778)
Balance, end of year	\$ 186,912	\$ 185,978

13. **DEFERRED CONTRIBUTIONS**

Deferred contributions consist of the following:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Balance, beginning of year Contributions received during the year Contributions recognized as revenue during the year	\$ 14,553,373 70,365,359 (62,241,564)	\$ 10,397,568 54,472,941 (50,317,136)
Balance, end of year	\$ 22,677,168	<u>\$ 14,553,373</u>

Deferred contributions represent amounts received under the funding agreements that have not yet been spent on operations or programming. There is \$8,166,580 of funding from ISC included in the deferred contribution balance at the end of the year. The following is a breakdown of the deferred contribution balance for ISC:

Unrestricted fund of \$6,844,360 includes:

	 General operations 	\$ 1,159,358
	- ACDP	4,319,294
	- IRB	678,858
	- Forum	273,503
	 Indigenous Prosperity Foundation 	50,670
	 Procurement 	163,064
	- NIES/Housing	64,551
	- HUB	<u>135,062</u>
		<u>\$ 6,844,360</u>
•	IBSP fund of \$1,321,220 includes:	
	 NACCA deferred operating contributions 	\$ 1,315,339
	 Returned contingency 	<u>5,881</u>
		<u>\$ 1,321,220</u>

Under the 5-year agreement with ISC, contributions that are unspent at the end of each fiscal year can be deferred and spent in subsequent fiscal years. Any remaining unspent funds at the end of the five year agreement are repayable under the terms of the agreement.



14. EMPLOYEE BENEFIT PLAN

The Association is an employer member of the Native Benefits Plan, which is a multi-employer, defined benefit plan. The Plan is being accounted for as a defined contribution plan since information specific to the Association's portion is unavailable. Total cash payments for employee future benefits, consisting of cash contributed by the Association to its funded pension plan during the year ended March 31, 2023 were \$190,339 (2022 - \$158,239). This amount is included in wages and benefits on the statement of operations.

15. **COMMITMENTS**

The Association has entered into a lease agreement expiring August 31, 2025 for the rental of office space with annual minimum payments as follows:

2024	\$ 256,255
2025	256,255
2026	106,773
	\$ 619.283

16. ECONOMIC DEPENDENCE

The association derives 89% (2022 - 96%) of its total revenues from a funding agreement with Indigenous Services Canada.

17. CONTINGENCIES

Certain program revenues of the Association are subject to conditions regarding the expenditures of the funds. The Association's accounting records are subject to audit by funding agencies to identify instances, if any, in which the amounts charged to projects have not complied with the agreed terms and conditions, and which, therefore, would be refundable to the funding agency. Any adjustments to the financial statements as a result of these audits will be recorded in the future period in which they become known.

18. RELATED PARTY TRANSACTIONS

The following related party transactions occurred in the normal course of business and have been recorded at their exchange amount, which is the amount agreed upon by the related parties.

The Association is the Manager of IGF LP pursuant to a management agreement and is the sole shareholder of IGF Inc. (the General Partner to IGF LP). Under the management agreement, the Association earned management fees of \$100,000 (2022 - \$nil). Management fees for the period April 1, 2021 to September 30, 2022 were waived. As at March 31, 2023, \$101,000 (2022 -\$4,500) is receivable from IGF LP.



19. INTERFUND AND UNRESTRICTED FUND CASH

The purpose of this note is to explain the relationship between the interfund account and the excess monies in the unrestricted fund cash account.

The interfund account represent monies payable and receivable from the unrestricted fund to the various other funds including the internally restricted fund and the restricted program funds. The interfund balances in the funds have arisen due to the fact that some of the restricted funds do not have individual bank accounts (due to operational efficiencies gained), and thus the majority of the Association's cash is being held in the unrestricted fund bank account. The amounts due back to the unrestricted fund from the remaining funds have arisen because certain restricted fund expenditures were paid by the unrestricted fund on behalf of those funds.

Below is a breakdown of what is owed to and from the unrestricted fund:

Amounts owed by the unrestricted fund to other funds:

Internally restricted fund	\$	132
Enhanced access fund		1,621,403
ADLA		4,069,498
ABFP		9,478,084
IBSP		5,509,383
IWE		7,424,643
WELF		31,875
	\$ 2	<u> 28,135,018</u>
Amounts owed to the unrestricted fund by other funds:		

 IGF
 99,924

 WES
 119,940

 WAGE
 13,101

 \$ 232,965

If the restricted funds had individual bank accounts and the above amounts were settled, the unrestricted fund cash balance would decrease by 27,902,053 at the end of the fiscal year to \$(214,431).

20. **COMPARATIVE FIGURES**

Comparative figures have been audited by another auditor and comparative figures were reclassified where necessary to conform to the presentation adopted in the current year.



NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION

SCHEDULE 1 - BOARD COMMITTEE EXPENSES

YEAR ENDED MARCH 31, 2023

(unaudited)

	2023	2022
Honorarium by meeting		-
Board of directors	\$ 52,550	\$ 35,700
Executive committee	3,875	4,750
Governance committee	7,200	7,000
Audit and finance committee	13,650	6,643
Annual general meeting	14,900	2,650
General manager's meeting	12,550	-
Individual meetings	1,800	11,600
Other	 4,17 <u>5</u>	 5,225
	110,700	73,568
Airfare and meals	127,175	21,402
Accommodations	51,462	8,831
Other	 7,428	 2,912
	\$ 296,765	\$ 106,713

NATIONAL ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS ASSOCIATION SCHEDULE 2 - STATEMENT OF OPERATIONS AND FUNDING RECOGNIZED YEAR ENDED MARCH 31, 2023

(unaudited)

	Procurement 2022	Procurement 2023	NES	Housing	Hub 2022	위	Youth <u>Partnership</u>	Financial Literacy Game	Forum	Indigenous Prosperity Foundation	Total
Funding received ISC funding Other funding	. .	\$ 253,541		\$ 177,000 50,000 227,000		\$ 500,000 30,796 530,796		38,000	\$ 200,000 73,503 273,503	\$ 100,000	\$ 1,268,541 154,299 1,422,840
Expenses Conference Administration Office Professional fees/program development Travel Wages Other	23,500 83,852 - 57,478 743 165,573	51,920 32,116 84,036	101,552	54,041 108,408 - - - 162,449	66,214	33,944 358,226 3,564 -	36,972 - - - - - 36,972	54,382 202,667 - - - - - - - - - - - - - - - - - -	68,352 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	49,330 - - - - - - - - - - - - - - - - - -	68,352 54,382 57,444 1,004,764 1,1972 89,594 1,387,251
Net activity	(165,573)	169,505	(101,552)	64,551	(66,214)	135,062	(36,972)	(219,039)	205,151	50,670	(118,710)
Deferred contributions, beginning	163,533	(4,401)	101,552	ı	66,214	•	36,972	219,039	68,352	i	651,261
Transfer between programs	2,040	(2,040)	•		•			•	•		
Deferred contributions, ending	-	\$ 163,064	· •	\$ 64,551	· •	\$ 135,062	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	- -	\$ 273,503	\$ 50,670	\$ 686,850

